

**LE SPORT, VECTEUR DE LIEN SOCIAL ET ROLE ÉDUCATIF**

Commission "Culture – Patrimoine – Tourisme – Sport – Vie associative"

**Session du 21 et 22 juin 2012**

**SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>LE SPORT EN PAYS DE LA LOIRE.....</b>	<b>5</b>
1.1	<b>La philosophie générale du sport.....</b>	<b>5</b>
1.1.1	Le sport : définition et réglementation.....	5
1.1.2	Les valeurs du sport.....	6
1.2	<b>Le monde du sport en région.....</b>	<b>7</b>
1.2.1	Les Pays de la Loire, une région sportive.....	7
1.2.2	Les équipements sportifs en Pays de la Loire.....	9
1.2.3	Le sport de haut niveau.....	10
1.3	<b>L'action publique et le sport.....</b>	<b>11</b>
1.3.1	La compétence "sport".....	11
1.3.2	Le financement du sport.....	13
1.4	<b>Le poids économique du sport.....</b>	<b>14</b>
1.4.1	Un secteur qui crée de la richesse.....	14
1.4.2	L'emploi sportif.....	15
1.4.3	Le bénévolat, socle du mouvement sportif.....	16
<b>2</b>	<b>LES ÉVOLUTIONS DANS LE MONDE DU SPORT.....</b>	<b>18</b>
2.1	<b>Les évolutions de pratique.....</b>	<b>18</b>
2.1.1	Les pratiques physiques et sportives au niveau national.....	18
2.1.2	Les principales évolutions identifiées en Pays de la Loire.....	19
2.2	<b>Un secteur en mouvement.....</b>	<b>20</b>
2.2.1	Des enjeux pour l'organisation du monde sportif.....	20
2.2.2	De nouveaux besoins en matière d'emploi : mutualisation et pérennisation.....	21
2.2.3	Une double exigence pour les formations : spécialisation et transversalité éducatrice.....	22
2.3	<b>L'impact sur les territoires.....</b>	<b>23</b>
2.3.1	Des enjeux pour l'aménagement du territoire.....	23
2.3.2	Des enjeux environnementaux.....	25
2.3.3	Le sport et le développement durable.....	26
<b>3</b>	<b>SPORT ET QUALITÉ DE VIE.....</b>	<b>28</b>
3.1	<b>Le sport et la santé.....</b>	<b>28</b>
3.1.1	L'état de santé des français.....	28
3.1.2	Le sport, ses bienfaits et ses risques.....	28
3.1.3	Les actions de prévention.....	29
3.2	<b>Le sport bien-être.....</b>	<b>30</b>
3.2.1	Un plaisir avant tout.....	30
3.2.2	L'activité physique et la remise en forme.....	30
3.2.3	Le sport au travail.....	31
3.2.4	Le sport senior.....	33
<b>4</b>	<b>SPORT ET SOCIÉTÉ.....</b>	<b>34</b>
4.1	<b>Le sport et l'école.....</b>	<b>34</b>
4.1.1	Le sport en milieu scolaire.....	34
4.1.2	Le sport en milieu universitaire.....	36
4.1.3	Comment favoriser l'éducation par le sport auprès des jeunes générations ?.....	38
4.2	<b>Le sport, constructeur de lien social.....</b>	<b>38</b>

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

4.2.1	Sport et lien social.....	38
4.2.2	La place du sport dans les parcours d'insertion .....	40
<b>4.3</b>	<b>La prise en compte de tous les publics .....</b>	<b>42</b>
4.3.1	Les femmes et le sport.....	42
4.3.2	Sport et handicap.....	43
4.3.3	Les liens intergénérationnels dans le sport .....	45
<b>4.4</b>	<b>Pour une mission éducative et sociale du sport.....</b>	<b>46</b>
<b>5</b>	<b>PRÉCONISATIONS .....</b>	<b>47</b>
5.1	Impulser une évolution dans la gouvernance du sport en région .....	47
5.2	S'inscrire dans une dynamique de projets sportifs Territoriaux.....	48
5.3	Inscrire les équipements dans une logique d'aménagement urbain et territorial cohérent.....	48
5.4	Renforcer l'activité physique au quotidien.....	49
5.5	Développer des emplois et des compétences adaptés aux nouveaux enjeux .....	50
5.6	Développer la médiatisation du sport en région .....	51
<b>LEXIQUE</b>	<b>.....</b>	<b>52</b>

## LE SPORT, VECTEUR DE LIEN SOCIAL ET ROLE EDUCATIF

Commission "Culture – Patrimoine – Tourisme – Sport – Vie associative"  
Rapporteur : Mme Marie-France DARONDEAU

**Session du 21 et 22 juin 2012**

*Entendues les interventions de Monsieur Bernard VINSONNEAU (CFTC), Georges PLESSIS (FRSEA), Luc SERRANO (CGT), Michel PLEE (CRES), Philippe BOURDAUD (MEDEF), Gaëtan LE BOUTER (CFDT), Corinne LE BELLOUR (Jeunes chambres économiques), Joseph MOREAU (CCIR), Fabienne GERMAIN (Centre des jeunes dirigeants), Marcel RETAILLEAU (CROS)*

*Entendue l'intervention de Monsieur Alain GRALEPOIS, Vice-président du Conseiller régional, Président de la Commission Culture- sport -jeunesse - éducation populaire*

**88 votants.** Adopté par :

**Pour : 85**

Abstentions : 3

*"La culture sportive est éducative quand elle est au service de la vie sociale"*

André LECLERCQ, "Le sport au service de la vie sociale",

Conseil économique social environnemental

D'origine anglaise, le terme "sport" nous vient de l'ancien français et signifie "divertissement", "fête" ou encore "jeu". Par définition, il renvoie à "une manière d'être du corps". Aujourd'hui, lorsque l'on évoque les activités physiques et sportives, elles concernent tout autant la pratique du sport en compétition que l'éducation par le sport et le maintien en forme (physique et psychique).

L'évolution des pratiques sportives n'est pas une nouveauté pour le monde du sport mais elle s'est confirmée et renforcée ces dernières années. Des mutations sont observées avec en particulier un tassement du sport compétitif par rapport au loisir, du sport collectif au profit des disciplines individuelles et le développement des sports de pleine nature. Ces évolutions sont particulièrement marquées chez un certain nombre de jeunes qui ont une tendance croissante à une forme d'inconstance. Au total, les pratiquants sont plus nombreux mais moins de temps est consacré à la pratique sportive. De nouvelles préoccupations émergent également avec les enjeux liés à la santé, au bien-être et à l'explosion du sport sénior du fait, pour une part, du vieillissement de la population.

Les Pays de la Loire, région traditionnellement sportive, n'échappent pas à ces mutations qui ont un impact sur le rôle et la place du sport dans la société mais aussi sur l'emploi sportif et le bénévolat. A cela s'ajoute un contexte particulier de crise économique et sociale, de restriction des ressources financières des collectivités et de réforme territoriale.

L'enjeu du développement du sport pour tous sur notre territoire est fondamental. Des pratiques de plus en plus consuméristes et individualistes peuvent, à terme, remettre en cause les fonctions initiales du monde sportif. Au regard des différentes formes d'exclusion qui existent, il apparaît essentiel de revaloriser le rôle de la pratique sportive organisée au sein de notre société. Il favorise en particulier la socialisation, l'intégration mais crée aussi de nouveaux liens sociaux, notamment intergénérationnels.

Dans ce contexte, ces évolutions posent question en terme :

- de pratiques : encadrement des nouvelles pratiques, intégration du "hors piste" et/ou hors club,
- d'équipements : adaptation aux nouvelles pratiques, enjeux d'aménagement du territoire, mobilité,
- d'évolution du monde sportif
- de maintien de la dimension sociale du sport : rôle éducatif, accessibilité, mixité, lien social.

Le Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire a souhaité réinterroger ces évolutions à partir des fonctions initiales du sport dans son rôle éducatif et de vecteur de lien social.

- Les nouvelles pratiques ont-elles besoin d'être accompagnées ? Si oui, comment ?
- Quelle stratégie mettre en œuvre face à certaines évolutions des pratiques sportives ?
- Ces mutations ne peuvent-elles pas aussi comporter des opportunités pour nos territoires ?

## 1 LE SPORT EN PAYS DE LA LOIRE

### 1.1 LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DU SPORT

#### 1.1.1 Le sport : définition et réglementation

Comme le rappelle le sociologue Pierre PARLEBAS, le sport peut se définir comme "un ensemble de pratiques motrices codifiées de façon compétitive et institutionnalisée" ; mais les pratiques sportives ne concernent pas uniquement le domaine de la compétition. Certaines pratiques, individuelles ou collectives, en club ou hors club, peuvent être qualifiées d'activités physiques et sportives sans pour autant se dérouler dans un cadre compétitif. Elles répondent à d'autres motivations comme le souci d'être en bonne santé ou encore la recherche de pratiques collectives, de lien social et de convivialité. Les pratiques dites "auto-organisées", comme les sports de rue (skate, roller...), sont à ce titre un bon exemple de pratiques socialement riches qui favorisent aujourd'hui de véritables trajectoires sociales, malgré un cadre non institutionnalisé.

Le sport se définit aussi par des principes fondamentaux et une déontologie. Des textes et des lois régissent le domaine du sport au niveau européen et national, dont le Code du sport adopté en 2004. L'inflation de la législation et des réglementations est une préoccupation croissante du secteur.

Avec le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, l'Europe s'est saisie de la compétence sport. Le Traité dispose que "L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative." Selon ce texte, l'action de l'Union européenne vise notamment "à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux".

Le budget de l'Union européenne 2014-2020 comprendra pour la première fois un sous-programme "sport" doté de 15,2 milliards d'euros dans le cadre du programme consacré à l'éducation, la formation et la jeunesse. Trois axes d'intervention sont retenus : la lutte contre les menaces transnationales spécifiques au sport (dopage, violence, racisme et intolérance, intégrité des compétitions et des sportifs) ; le développement de la coopération européenne dans le sport ; le soutien aux organisations sportives locales, qui contribuent selon la Commission européenne "à répondre à des enjeux socioéconomiques plus larges tels que l'intégration sociale".

### 1.1.2 Les valeurs du sport

#### Le sport dans les textes

"Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale.

Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général."

*Source : Article L100-1 du Code du Sport*

Le sport a un rôle essentiel dans le développement de l'individu mais il tient également une place évidente au niveau collectif dans une société démocratique. Il contribue à un effort commun d'éducation et de socialisation. La place et le rôle du sport dans la société sont particulièrement importants :

- rôle éducatif et de médiation (entre les jeunes, la famille et l'animateur/éducateur en particulier), de promotion du respect de soi, des autres et des règles ;
- rôle d'intégration et de lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discriminations (physiques, sociales, générationnelles, ...);
- rôle dans la formation et l'accès à la citoyenneté, la promotion de l'esprit d'équipe et du collectif, la prise de responsabilité, l'engagement et le bénévolat autour du fait associatif ;
- rôle dans la construction de l'individu favorisant la maîtrise et l'estime de soi, la confiance en soi et la "canalisation" de la violence, la relation à l'autre ;
- rôle en matière de prévention et de promotion de la santé.

Suivant la manière dont il est pratiqué et accompagné, le sport peut être porteur de valeurs essentielles tant sur le plan du développement personnel que collectif. La maîtrise du corps et le développement de la condition physique, le goût de l'effort et de la compétition, la construction de la personnalité et la confiance en soi sont autant de caractéristiques fortes du monde du sport. Les activités physiques et sportives permettent d'appréhender l'esprit d'équipe, la coopération et le respect d'autrui tout en respectant la discipline et le respect des règles sans oublier des principes fondamentaux sous-jacents : la convivialité, le plaisir et le sens du partage.

Au-delà de la dépense physique et de ses bienfaits individuels, l'enjeu social et éducatif repose sur le sport organisé dans un cadre collectif ou associatif. Le sport associatif ne permet pas seulement le partage des règles, une organisation mais il offre également un "brassage" générationnel et social.

La Charte européenne du Sport, signée par les pays membres du Conseil de l'Europe, représente une base pour améliorer les législations existantes et pour développer un cadre d'ensemble pour le sport. Selon cette charte adoptée en 1992, le sport doit être :

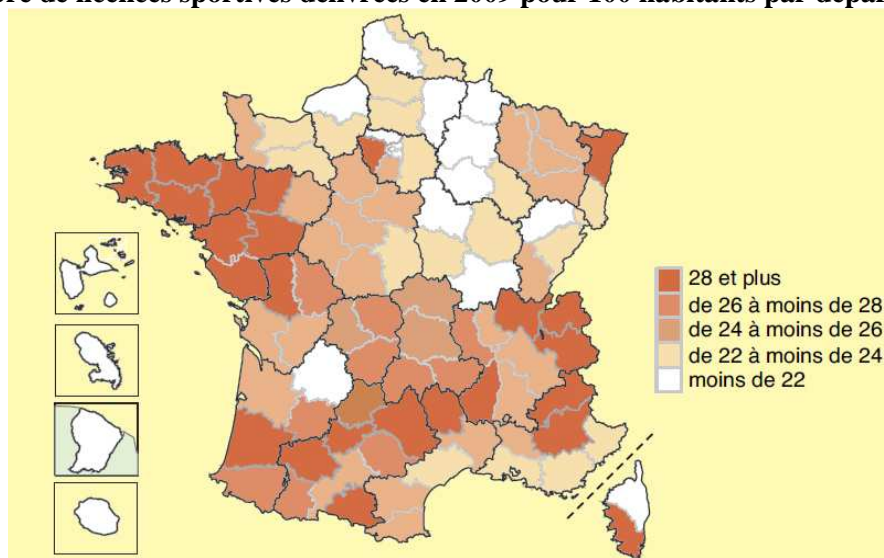
- accessible à tous, en particulier pour les enfants et les jeunes,
- sain et sûr, équitable et tolérant, construit sur des valeurs éthiques,
- capable d'encourager la satisfaction personnelle à tous les niveaux,
- respectueux de l'environnement,
- protecteur de la dignité humaine,
- opposé à toute forme d'exploitation de ceux qui s'engagent dans le sport.

## 1.2 LE MONDE DU SPORT EN RÉGION

### 1.2.1 Les Pays de la Loire, une région sportive

Avec plus d'un million de licenciés au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les Pays de la Loire sont une des régions les plus sportives de France, 3<sup>ème</sup> en nombre de licenciés et 2<sup>ème</sup> en taux de "pénétration", derrière la Bretagne. La région compte ainsi une trentaine de licences pour 100 habitants. La situation est légèrement contrastée en fonction des départements, avec un nombre de licenciés un peu plus faible en Sarthe (24 à 26 licences pour 100 habitants contre plus de 28 dans les autres départements de la région).

#### Nombre de licences sportives délivrées en 2009 pour 100 habitants par département



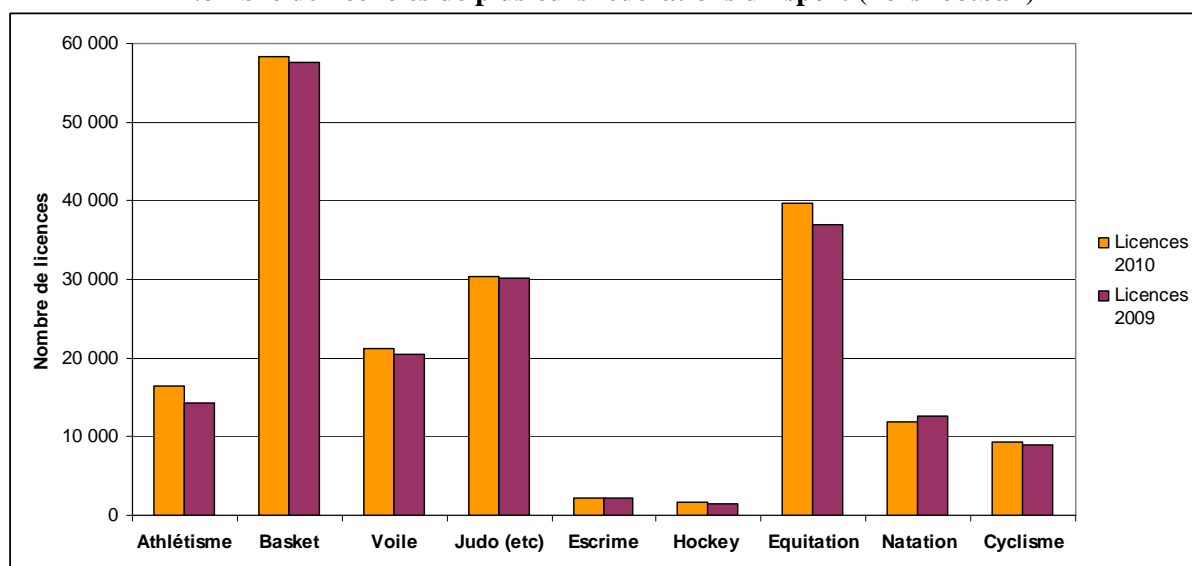
Source : Ministère des Sports – Direction des Sport à partir du Recensement des Equipements Sportifs, données au 25 octobre 2010 / Données de population par bassin de vie – INSEE – Recensement de la population 2007

Au total, près de 106 fédérations sont représentées régionalement dont 29 disciplines "olympiques", 55 sports "non olympiques", 15 fédérations multisports et affinitaires, 2 fédérations spécifiques à la pratique des personnes en situation de handicap, 5 fédérations scolaires et universitaires.

Le nombre de licenciés en Pays de la Loire est en constante progression ces dernières années avec 2 à 3% d'augmentation par an. Même si le football reste la 1<sup>ère</sup> fédération régionale avec plus de 160 000 licences délivrées en 2011, les Pays de la Loire disposent aussi de spécificités régionales. Les sports collectifs y sont particulièrement représentés, tout comme le tennis, l'athlétisme et la voile. La Ligue régionale de basketball est notamment la 1<sup>ère</sup> ligue de France.

L'évolution des licences des fédérations olympiques entre 2009 et 2010 met en évidence une baisse du nombre de licenciés pour le football alors que l'athlétisme voit ses effectifs augmenter de 15%. Des fédérations comme l'équitation, le hockey ou encore le roller skating connaissent également des évolutions positives qui confortent l'idée d'un accroissement des pratiques individuelles. En nombre de licenciés, il n'est pas vérifié que cet attrait pour les pratiques individuelles se fasse au détriment des pratiques collectives.

**Nombre de licenciés de plusieurs fédérations unisport (hors football)**



Source : CROS

*L'interprétation des données relatives au nombre de licenciés doit être réalisée avec prudence. La notion de licence peut être différente d'une fédération à une autre, certaines ayant notamment des licences temporaires (par exemple le handball). D'autre part, le nombre de licences ne rend pas directement compte du nombre de sportifs puisqu'un sportif peut disposer de plusieurs licences.*

Dans l'ensemble, les Pays de la Loire bénéficient d'une situation privilégiée grâce à un mouvement associatif très dynamique qui est particulièrement présent dans le sport. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la région comptait 10 196 clubs sportifs. Le club ne permet pas uniquement la pratique sportive mais il représente aussi, en tant qu'association, le lieu de l'expression démocratique de proximité.

Le mouvement sportif dispose d'une organisation pyramidale qui s'est structurée depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Il développe des relations en réseau à partir des clubs, implantés au niveau local, et à l'aide des comités départementaux et régionaux (CROS – CDOS), ce qui le conduit à tisser des liens avec les différents échelons territoriaux et leurs représentations. Le rôle du CROS sur la région, des CDOS et des Maisons des sports dans chaque département est essentiel à la gouvernance locale du sport.

La création d'Offices municipaux des sports (OMS) sur certains territoires constitue une autre forme d'organisation possible qui a pu évoluer ces dernières années vers une structuration intercommunale. Ces OMS ont vocation à offrir un lieu de concertation, de dialogue et de co-construction des politiques sportives de proximité.

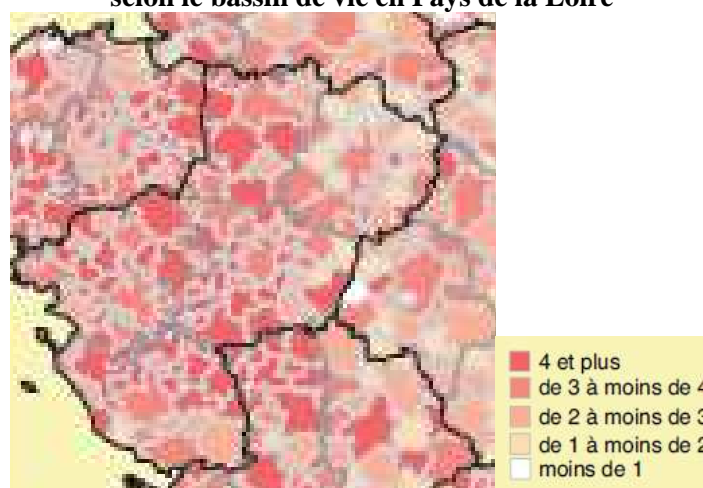
Les Pays de la Loire se sont engagés très tôt dans une stratégie de concertation, avec la mise en place en 2006 de la Conférence régionale consultative du sport (CRCS). Initiative à caractère précurseur, la CRCS n'a pas tardé à révéler la nécessité de repenser l'organisation du mouvement sportif en région en partenariat avec tous les acteurs, en co-pilotage entre l'Etat, le Conseil régional et le CROS. Aujourd'hui, à travers la CRCS, tous les acteurs du sport en région s'interrogent sur les relations entre le monde économique et le monde du sport, l'évolution des compétences et l'optimisation de l'action publique, le sport de haut niveau mais aussi le sport santé.



### 1.2.2 Les équipements sportifs en Pays de la Loire

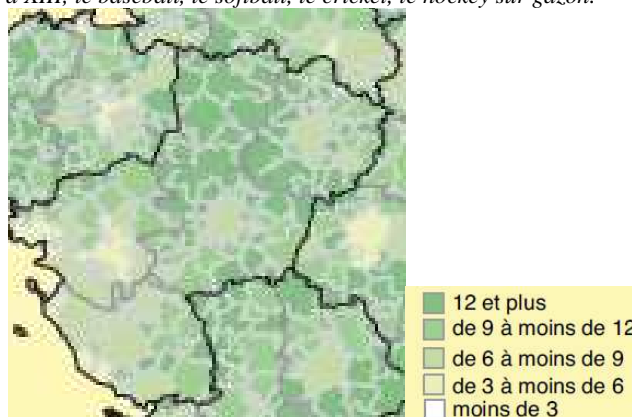
Avec près de 21 000 équipements sportifs recensés en Pays de la Loire, la région est relativement bien couverte. Les manques concernent principalement les salles de grande capacité et certaines salles dites spécialisées. L'obsolescence de certains équipements, parfois vétustes, est également un constat partagé sur la région.

**Nombre de salles multisports pour 10 000 habitants selon le bassin de vie en Pays de la Loire**



**Nombre de terrains de grands jeux pour 10 000 habitants selon le bassin de vie en Pays de la Loire**

*Les terrains de grands jeux sont ceux qui permettent la pratique d'au moins une des disciplines parmi le football, le football américain, le rugby, le rugby à XIII, le baseball, le softball, le cricket, le hockey sur gazon.*



*Source : Ministère des Sports – Direction des Sport à partir du Recensement des Équipements Sportifs, données au 25 octobre 2010 / Données de population par bassin de vie – INSEE – Recensement de la population 2007*

La répartition des salles multisports par bassin de vie est relativement homogène sur le territoire régional. Un déficit plus important de salles est à noter pour le département de la Sarthe. Pour les autres départements les dotations en salles multisports sont assez élevées, la plupart des bassins de vie concernés étant dotés de 4 salles et plus pour 10 000 habitants.

Les données disponibles sur les terrains de grands jeux révèlent une plus forte concentration des équipements en Mayenne, en Sarthe et dans une moindre mesure en Maine-et-Loire.

En Pays de la Loire, il manque certains équipements spécialisés (salles de gymnastique agréées, des DOJOs...) et quelques gros équipements (une piscine olympique notamment). Ces insuffisances se ressentent plus particulièrement dans les centres urbains sous dotés au regard de leur population et du développement de la pratique sportive chez les citoyens (santé, détente, dépense physique), notamment dans l'agglomération nantaise. Le partage des équipements entre les différents publics (scolaire, clubs et grand public) peut parfois poser problème, en particulier pour les patinoires et les piscines.

Une réflexion est en cours en Pays de la Loire pour la définition de schémas régionaux de cohérence des équipements sportifs. Une démarche a été initiée avec une dizaine de ligues pilotes, et un regroupement des sports aériens, en collaboration avec le Conseil régional, l'Etat et le CROS. L'objectif est de finaliser d'ici 2013 un état des lieux des équipements disponibles par discipline, à partir d'un diagnostic de l'existant, d'une représentation cartographique et d'une projection à 2020 des besoins.

### 1.2.3 Le sport de haut niveau

Le Code du sport précise que "l'Etat, les collectivités territoriale et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives" et "assurent le développement du sport de haut niveau".

Le haut niveau relève en grande partie d'une compétence de l'Etat, mise en œuvre par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Pays de la Loire qui a pour objectif d'accompagner :

- les structures d'entraînement de haut niveau et les pré-filières d'accès au sport de haut niveau afin d'offrir aux sportifs les meilleures conditions de préparation
- les sportifs de haut niveau pour leur permettre de mener à la fois leur carrière sportive et une activité professionnelle ou des études.

L'organisation du sport de haut niveau a été réformée en 2009 avec la mise en place du Parcours de l'Excellence Sportive (PES) qui recherche une meilleure personnalisation du système autour du projet des sportives et sportifs.

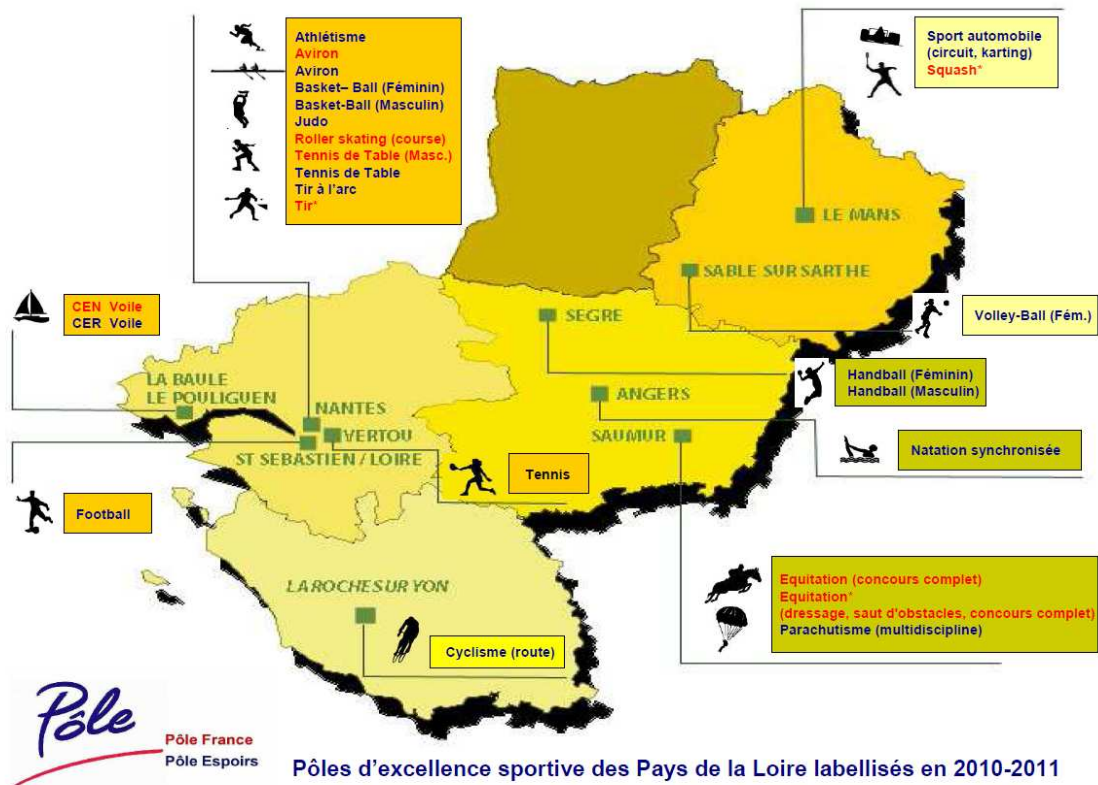
Le sport de haut niveau, via la compétition, s'inscrit dans la continuité de l'éducation par le sport et répond aux mêmes enjeux éducatifs que le sport pour tous. Sous réserve de ne pas s'éloigner des valeurs de l'olympisme, il dispose d'une "vertu" exemplaire, d'un "pouvoir" d'attraction de nouveaux sportifs. Ces principes sont notamment rappelés dans la charte du sport de haut niveau instituée par la loi du 16 juillet 1984. Au sein des ligues, la formation du jeune vers l'excellence partage l'ensemble des valeurs du sport. A cet égard, l'accession au haut niveau participe directement à la construction de l'individu dans le dépassement de soi et la recherche de la réussite. Dans tous les cas, il représente un sacrifice que le jeune doit pouvoir mesurer avant de s'engager.

Concernant ce qu'on regroupe sous l'appellation générique du "haut niveau", il faut distinguer le sport "business" du haut niveau "compétition". Certains sports professionnels relèvent moins du monde sportif que de l'activité économique où le spectacle, la vente d'espaces et les licences en direction des médias l'emportent sur les valeurs olympiques. Au contraire, le sport de haut niveau demande souvent des sacrifices professionnels et financiers importants pour certains athlètes qui ne peuvent pas toujours vivre de leur passion. La question de l'intégration professionnelle et de la reconversion des sportifs de haut niveau est essentielle au développement de ces pratiques d'excellence.

Les Pays de la Loire comptent plus de 580 sportifs de haut niveau, c'est-à-dire inscrits sur les listes Ministérielles (584 au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dont 264 sur les listes France (24 Elite, 97 Senior, 142 Jeune, 1 Reconversion) et 320 sur les listes espoirs et les partenaires d'entraînement. Les femmes

représentent environ 1/3 de ces effectifs. Les Pays de la Loire sont la 8<sup>ème</sup> région française par leur nombre d'athlètes médaillés dans les compétitions internationales.

**Les Pôles d'excellence sportive des Pays de la Loire labellisés en 2010-2011**



Source : DRJSCS des Pays de la Loire

Gérés par les fédérations ou les Ligues sportives, les Pôles France et Pôles France Jeunes regroupent les sportifs des collectifs "Équipe de France" et les Pôles Espoirs regroupent les collectifs "Espoirs". Sur 2010-2011, 27 structures d'entraînement de haut niveau ou d'accession au haut niveau ont accompagné les sportifs de la région : soit 5 Pôles France, 3 Pôles France Jeunes, 17 Pôles Espoirs et 2 Pôles en cours de labellisation ou "re-labellisation" (le nouveau Centre d'excellence régional de voile de Saint Gilles-Croix-de-Vie et le Pôle de Gymnastique). En 2011-2012, 357 sportifs sont en Pôle, dont 296 sont scolarisés (hors effectif du Pôle France Equitation - approximativement 100 sportifs). Le CREPS des Pays de la Loire à Nantes accueille 11 de ces Pôles (3 Pôles France, 7 Pôles Espoirs et celui de Gymnastique) pour une soixantaine de sportifs hébergés (59 en 2010-2011).

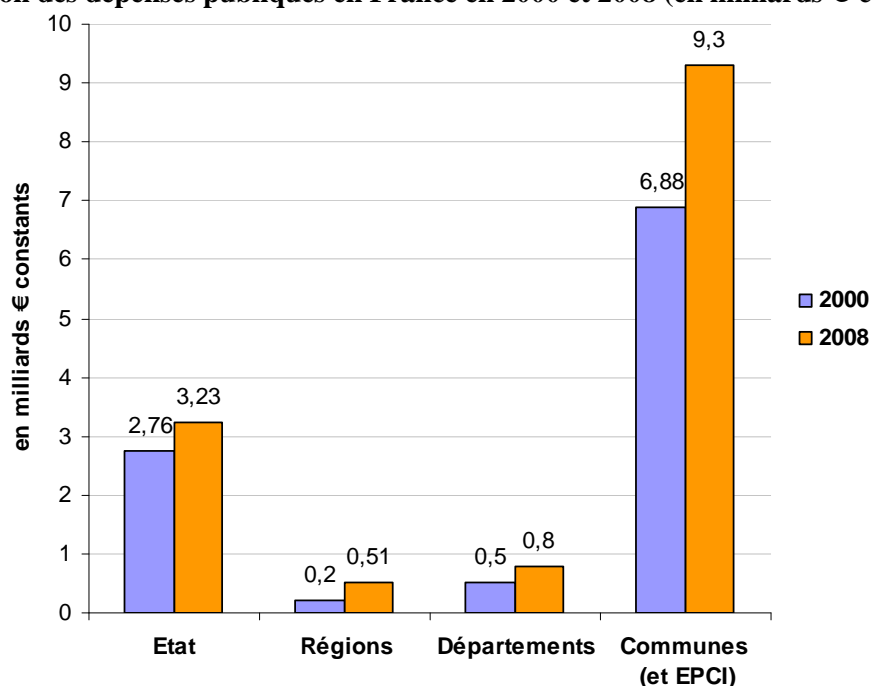
**1.3 L'ACTION PUBLIQUE ET LE SPORT**

**1.3.1 La compétence "sport"**

Le sport est une compétence qui s'avère, de fait, partagée entre les différents échelons de puissance publique : Etat et collectivités locales. Historiquement, c'est l'Etat qui a eu la charge d'organiser et d'encadrer le service public du sport. Les collectivités en sont maintenant des acteurs à part entière : tous les niveaux de collectivités interviennent dans ce secteur. Le sport s'intègre par voie de conséquence à différents domaines des politiques publiques : équipements, aménagement du territoire, santé, lutte contre les discriminations, jeunesse...

L'évolution de la dépense publique sportive met en évidence l'intervention croissante des collectivités locales dans ce secteur depuis une dizaine d'années. Les dépenses des communes (et EPCI) ont augmenté de 35% entre 2000 et 2008, celles des départements de 60% et celles des régions ont plus que doublé en 8 ans, alors que ressources étatiques ont augmenté de 17% (CNDS compris). Au niveau national, le sport représente moins de 1% du budget de l'Etat. L'INSEE et le Ministère des Sports n'ont pas encore isolé les données relatives à l'intervention des EPCI dans le sport. Or, de plus en plus de communautés de communes ou d'agglomération disposent de la compétence "Sport", notamment pour les équipements.

**Répartition des dépenses publiques en France en 2000 et 2008 (en milliards € constants)**



Source : Stat-Info, Bulletin de statistiques et d'études, Ministère des sports, n° 11-01, janvier 2011

Les réflexions menées autour d'une nouvelle réforme territoriale ont pu inquiéter les milieux sportifs en particulier en ce qui concerne la suppression de la clause générale de compétences. Même si le sport bénéficiera d'une dérogation permettant à toutes les collectivités d'intervenir, l'évolution des compétences des collectivités locales impliquera nécessairement des ajustements. La question de l'optimisation, ou d'un partage clair, des compétences entre collectivités et la désignation de "chefs de file", susceptibles de garantir une certaine cohérence territoriale, sont des questions essentielles pour l'avenir. Dans les débats relatifs à une future réforme, le sport, tout comme la culture, le patrimoine ou d'autres domaines relevant de l'intérêt général, sont des secteurs sur lesquels il apparaît nécessaire de maintenir une compétence partagée. Ce principe correspond à la position du mouvement sportif sur cette question.

Malgré tout, des enjeux de répartition, de coordination et de mise en cohérence des missions et des interventions de chaque échelon apparaissent essentiels pour optimiser l'action publique dans ce domaine. Quelle échelle pour quelle action ?

En outre, n'y a-t-il pas nécessité de repenser le sens des politiques publiques dans le domaine sportif, afin que l'intervention publique se focalise davantage sur l'intérêt général ? Dans ce cadre, le soutien continu des collectivités dirigé vers le sport de haut niveau professionnel peut être interrogé. Il relève parfois davantage d'une stratégie de communication et de marketing territorial que du soutien au mouvement sportif dans ses missions d'intérêt général. Comme le rappelait le CESER dans son avis

sur le Budget primitif 2012, "là où le soutien aux centres de formation des sportifs de haut niveau est justifié, on peut s'étonner que la Région maintienne son intervention auprès des clubs sportifs professionnels qui relèvent davantage de la communication institutionnelle".

### 1.3.2 Le financement du sport

#### *L'investissement*

Le sport en Pays de la Loire représente plusieurs millions € de fonds publics investis auprès du mouvement sportif. Au budget général de l'Etat, la région dispose ainsi de plus de 700 000€ d'investissement en complément des contributions apportées via le CNDS (Centre national pour le développement du sport créé en 2006, qui a remplacé l'ancien FNDS) : soit plus de 7 millions € en dotation de fonctionnement et 6,6 millions € pour les équipements. En parallèle, la Région apporte son concours à hauteur de plus de 9 millions € (9,4 M€ inscrits au BP 2011 dont 2,4 M€ en investissement et 7 M€ en fonctionnement)

Les financements d'investissement sont principalement dédiés aux équipements. Dans ce domaine, les collectivités et leurs partenaires doivent s'interroger sur le rôle et l'utilité territoriale des investissements. Dans quelle mesure, un projet d'investissement répond-il à une demande ou un besoin local ? La pertinence des interventions doit s'appréhender en fonction de l'échelle à laquelle on se place.

#### *Le fonctionnement*

En Europe, les dépenses des ménages (achats de vêtements, matériel, transport, paiement de licences, d'abonnements, etc.) représentent la principale force économique du sport (50%). Avec 24%, les collectivités locales (équipements, subventions aux associations, etc.) se placent en deuxième position des financeurs du sport dans l'Union, devant les entreprises (14%) et l'Etat (12%). La France fait donc office d'exception dans ce domaine puisque les financeurs publics supportent en moyenne 40% de la dépense sportive annuelle française (soit 13,8 milliards € sur les 33,9 milliards € en 2008). Les 2/3de ces dépenses sont prises en charge par les communes.

Le prix de la cotisation est souvent motif de débat. Dans la majorité des cas il faut décomposer son coût en deux parties : une collectée pour l'appareil fédéral, la licence, (fédération, ligue et comité) et l'autre restant au club pour l'ensemble de son fonctionnement. La licence supporte les besoins d'accroissement de fonds des différentes structures. Cependant les collectivités demandent aux clubs de maintenir leur licence à un prix réduit pour répondre à des besoins sociaux. L'utilisation de barèmes fiscaux apporte encore une complexification des grilles tarifaires tout en sachant que la réduction ne porte que sur la part du club. On peut s'interroger sur l'efficacité de ce type de disposition qui pourrait être remplacé par des accompagnements plus personnalisés des personnes en situation difficile.

Il n'y a que très peu de club à pratiquer une analyse financière du type coût de la licence / nombre d'heures de pratique et le comparer ensuite à d'autres pratiques culturelles ou de loisirs.

Pour ce qui concerne les subventions, l'Etat et les collectivités locales contribuent directement au fonctionnement des diverses associations et manifestations sportives de la région. Pour les collectivités, il s'agit de s'interroger sur l'objet de leurs subventions et le type de projets. Les politiques sportives s'inscrivent-elles dans de réels projets de territoire ? Les collectivités ont-elles vocation à soutenir uniquement l'événementiel, dans une logique de communication institutionnelle, ou bien avant tout les actions d'éducation par le sport ? Comme cela a été initié dans le cadre d'un groupe de travail de la Conférence régionale consultative du sport, l'action publique demande à être clarifiée dans son ensemble afin de préciser les contours et les ambitions de ses interventions.

Les collectivités sont également amenées à réfléchir à la critérisation de leurs subventions. Cette réflexion apparaît d'autant plus fondamentale dans une période de raréfaction des ressources des collectivités et de diminution de certains budgets. Pour autant, l'optimisation de l'action publique doit se décliner dans le cadre de projets sportifs territoriaux, en évitant de ne tenir compte que des critères mathématiques qui, seuls, ne seraient pas significatifs.

Comme cela a été mis en place par le Conseil régional avec les Ligues, les projets sportifs doivent être développés durablement à travers des conventions d'objectifs pluriannuelles, en particulier pour les associations employeurs. Cette démarche nécessite une simplification des procédures administratives pour une meilleure lisibilité des financements et des interventions mais aussi pour alléger les tâches administratives des clubs.

### 1.4 LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SPORT

#### 1.4.1 Un secteur qui crée de la richesse

Le sport en France représente 1,7% du Produit intérieur brut (PIB), soit 34 milliards € répartis entre :

- les ménages : 16,8 milliards €
- les collectivités : 10,6 milliards €, dont 9,3 milliards € provenant des communes
- l'Etat : 3,2 milliards €
- les entreprises : 3,3 milliards €

Entre 2000 et 2008, la dépense sportive en France a augmenté de 39%, soit près de 10 milliards €.

La consommation sportive des ménages, de biens et de services sportifs, représente au total en France 1,6% de la consommation finale des ménages. Globalement, la consommation de biens sportifs a tendance à reculer par rapport à la consommation de services sportifs. Seuls les achats de vélos continuent de progresser. Avec 5 vélos pour 100 habitants, la France est ainsi le 4<sup>ème</sup> pays au monde consommateur de vélos. La consommation de services sportifs (services fournis par les clubs, centres de loisirs sportifs et achat de billets) a représenté environ 7,7 milliards € en 2008 pour les ménages français.

Le sport produit ainsi de la richesse directe avec :

- de l'autofinancement des clubs via les licences
- de la vente de prestations
- des actions de mutualisation de moyens et de postes
- des partenariats avec le secteur privé (mécénat, sponsoring) *cf. Les complémentarités de financement public-privé au service de la culture et du sport, CESER, Novembre 2010*

Le secteur sportif génère également des retombées indirectes pour l'économie locale et régionale. L'événementiel sportif (dont certains d'ampleur mondiale Vendée Globe, 24H du Mans, Jumping de La Baule), mais aussi les résultats et la renommée des équipes et sportifs de haut niveau contribuent à renforcer l'image et l'attractivité des territoires, notamment de la région.

Les Pays de la Loire accueillent chaque année près de 350 manifestations sportives officielles auxquelles participent près de 100 000 sportifs et plus d'1 million de spectateurs.

Une cinquantaine de sportifs ligériens ont été sélectionnés pour concourir aux Jeux Olympiques de Londres en 2012 et représenteront la Région à cette occasion. Le sport génère aussi des activités et des consommations pour les entreprises, les commerçants et les artisans des territoires.

Les manifestations et les pratiques sportives favorisent largement le développement touristique. Dans ce domaine, l'articulation avec les sports de nature est essentielle au développement des Pays de la

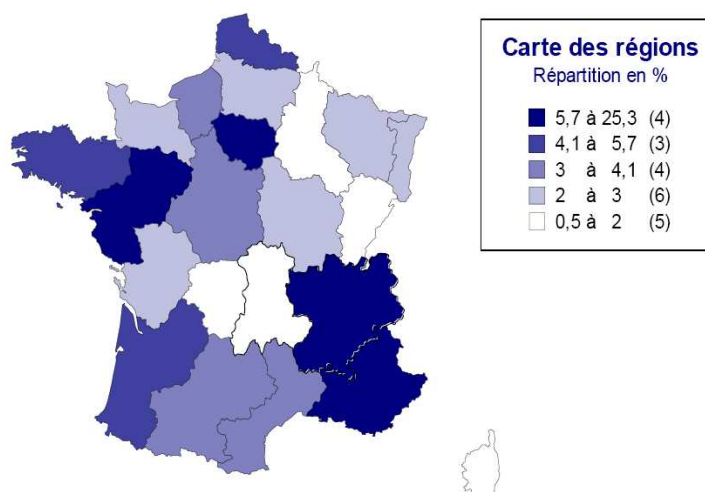
Loire. Le succès de l'itinéraire Loire à Vélo en est un bon exemple. Le nombre important d'itinéraires cyclistes ou pédestres qui maillent l'ensemble du territoire régional le confirme. A cet égard, les Pays de la Loire bénéficient d'une diversité de paysages et d'environnements naturels propices au développement des sports de nature et des activités de loisirs. Ce développement doit pouvoir être maîtrisé afin de s'inscrire dans une logique de protection et de préservation des espaces naturels.

### 1.4.2 L'emploi sportif

Le sport représente un vivier d'emplois et de compétences, essentiels au développement économique du territoire. Même si la part du sport est relativement faible au sein de l'effectif national des salariés (0,6%), la Région des Pays de la Loire se démarque avec 5,7 % d'emplois dans le secteur sportif. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> région offrant la plus forte densité en activités salariées liées au sport en 2007.

Au total, les Pays de la Loire comptent près de 4 220 professionnels dans le secteur sportif (moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels au recensement 2006), dont presque la moitié dans les collectivités locales qui emploient environ 2 000 opérateurs, éducateurs et conseillers en activité physique et sportive dans la région. L'Etat met également à disposition du mouvement sportif des conseillers techniques régionaux : 45 personnes en 2010 pour une masse salariale de 2 693 810 €.

#### Répartition des effectifs salariés par Région en 2007



Source : Céreq à partir de données UNEDIC, Statistiques France métropolitaine au 31 décembre 2007

Le sport génère de nombreux emplois indirects pour des activités de maintenance (entretien des équipements et des terrains, logistique de matériel...) mais aussi les entreprises qui interviennent dans le domaine (équipementiers, constructeurs, fabricants de matériel sportif...).

Le monde du sport, qui s'est fortement professionnalisé depuis une dizaine d'années, a connu plusieurs dispositifs d'accompagnement à l'emploi depuis les premiers Emplois jeunes, à la fin des années 1990, aux emplois aidés sous toutes leurs formes. Les dispositifs tremplin pour l'emploi ont participé à la professionnalisation du monde du sport. Pour autant, les contrats aidés ne constituent pas un déterminant de l'emploi sportif mais davantage une opportunité. Au contraire, le sport, comme l'animation, peut être considéré comme un moyen de relance de l'emploi, notamment chez les jeunes. Toutefois les moyens de consolidation des emplois restent souvent très incertains, l'enjeu restant la pérennisation de ces emplois. Lié à de la vente de prestations auprès des collectivités, les clubs sont,

pour la plupart, dépendants de ces dernières. Cette zone de risque économique impose aussi des contraintes fortes dans la gestion salariale des clubs.

L'emploi sportif dispose de caractéristiques particulières liées aux activités qu'il encadre.

- Concernant le temps de travail, le monde du sport fait largement appel au temps partiel (pour plus d'1/3 de ses activités). Entre 1990 et 2006, les temps partiels ont eu tendance à augmenter (de 21 à 29%) pour les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels.
- Du point de vue de la mixité, les emplois d'éducateurs sportifs en 2006 étaient majoritairement masculins (72%).
- La répartition par âge des moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels se concentre en grande partie sur les jeunes de 20 à 34 ans.

Aujourd'hui, du fait notamment de la complexification du droit du travail, l'accompagnement à la gestion des emplois sportifs au sein des associations apparaît essentiel. Les clubs ne disposent pas toujours des compétences en interne pour assumer les responsabilités du statut d'employeur, les missions de ressources humaines et les tâches administratives qui s'y rattachent.

### 1.4.3 Le bénévolat, socle du mouvement sportif

L'activité bénévole représente un gisement qui produit de la richesse tout autant que l'activité salariée. Le bénévolat permet de valoriser la contribution de tous à la société. Il représente la coopération entre les générations et entre les cultures au travers d'activités communes reconnues d'utilité sociale. Selon le Monde, 23% des citoyens européens de plus de 15 ans s'engageraient dans des actions bénévoles et parmi eux, 34% le feraient dans le domaine des activités physiques et sportives. Constituant une valeur fondatrice de l'identité européenne, 2011 a été l'année européenne du bénévolat.

Concernant le bénévolat, le sport représente près d'1/3 du volume de l'activité bénévole en France (29%). On observe un maintien du nombre de bénévoles mais les responsables du mouvement sportif craignent aussi un risque de désertion à moyen terme. Il existe de fait une forte tension pour le renouvellement des cadres bénévoles dirigeants. La multiplication des responsabilités portées par les dirigeants sportifs bénévoles et la judiciarisation des activités et de la société sont un frein à la prise de responsabilité des adhérents et bénévoles. En effet, si le nombre de bénévoles est en constante augmentation, il tend à évoluer vers du bénévolat plus ponctuel, lors d'évènements par exemple. Par ailleurs, on pointe une relative désaffection pour les postes à responsabilités. Le renouvellement des dirigeants, dont l'âge moyen augmente fortement, représente à ce titre un enjeu pour le mouvement sportif. La part de femmes aux postes de cadres et/ou dirigeantes est également faible au sein du mouvement sportif, qui doit s'interroger sur la place des femmes dans son organisation. L'évolution des clubs doit conduire à trouver des modes de fonctionnement plus collégiaux qui permettent de mieux répartir les responsabilités et de diversifier les instances dirigeantes (présence de jeunes, de femmes...).

La prise en compte du bénévolat dans la société et pour le développement des activités physiques et sportives est essentielle mais en a-t-on vraiment conscience dans notre société ? L'importance du volontariat pour l'économie, pour la société et pour les individus est reconnue par les responsables politiques et le mouvement sportif. Cependant, la contribution des bénévoles aux activités sportives n'est pas directement valorisée et reconnue dans les compétences des individus, des étudiants et des salariés. Quelle reconnaissance sociétale et professionnelle des bénévoles ? Comment valoriser les compétences et les acquis de l'expérience des bénévoles dans le cadre des cursus scolaires et universitaires et des parcours professionnels ?

D'autre part, il apparaît nécessaire de valoriser l'activité bénévole dans les clubs à partir d'outils permettant de la qualifier et de la comptabiliser. En lien avec le CNOSF, le CDOS de la Mayenne a



## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

mis au point un outil permettant cette valorisation. Le démonstrateur est en cours d'expérimentation auprès d'une dizaine de ligues.

Ces préoccupations liées au bénévolat ne concernent pas uniquement le sport mais le monde associatif dans son ensemble qui doit être en mesure de répondre à ces enjeux de manière collective.

## 2 LES ÉVOLUTIONS DANS LE MONDE DU SPORT

### 2.1 LES ÉVOLUTIONS DE PRATIQUE

#### 2.1.1 Les pratiques physiques et sportives au niveau national

La France dispose d'un réel engouement pour le sport. Près de 65% des français, soit 34 millions de personnes, pratiquent une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine tout au long de l'année. En tête des activités les plus pratiquées demeurent depuis plus de 10 ans : la marche, la natation, le vélo et le jogging-footing.

Pour la plupart, les français pratiquent leurs activités physiques de manière autonome. Seulement la moitié des sportifs déclarés sont adhérents d'une association ou d'une structure sportive. La majorité des activités physiques et sportives se déroulent en dehors de tout encadrement professionnel. Concernant les manifestations sportives, plus de 9 millions de personnes ont participé à des compétitions ou des rassemblements en 2010, soit 20% de l'ensemble des pratiquants. Les jeunes sont les plus investis dans une pratique sportive encadrée et compétitive. Presque la moitié des 15-29 ans sont inscrits dans une structure privée ou associative et près d'1/3 s'engage dans des compétitions ou des rassemblements.

Les caractéristiques des sportifs révèlent de réelles différences sociales. L'âge, le sexe, le revenu, le diplôme possédé et la catégorie socioprofessionnelle sont des facteurs prépondérants dans la relation qu'entretiennent les individus avec l'activité physique ou sportive.

- Les hommes sont légèrement plus sportifs que les femmes. La différence la plus marquée concerne le niveau de participation à des compétitions ou manifestations sportives où les hommes sont beaucoup plus nombreux.
- L'âge est aussi discriminant. Si les seniors (50 ans et plus) continuent à avoir une pratique sportive comparable à celle de l'ensemble de la population, ils pratiquent beaucoup moins souvent au sein d'une structure ou de manière encadrée, et participent peu à des compétitions.
- Enfin, les catégories socioprofessionnelles supérieures et intermédiaires ont un taux de d'activité sportive globalement plus élevé.

Les enquêtes menées au niveau européen confirment les constats observés en France. Le sport est aussi une composante essentielle de la qualité de vie au niveau européen. Ainsi, 4 européens sur 10 (38%) font du sport une fois par semaine. Les scandinaves sont les citoyens de l'Union européenne les plus sportifs : plus de 70% des Finlandais et des Suédois pratiquent des activités physiques et sportives régulièrement. Ces constats peuvent notamment s'expliquer du fait d'un mode de vie plus favorable au vélo ou à la marche pour les déplacements quotidiens.

Les non-pratiquants doivent constituer une des principales cibles des politiques sportives. Par l'analyse des raisons de ne pas faire du sport, il s'agit d'appréhender les publics les plus éloignés des activités physiques et de comprendre les freins inhérents à la pratique. Les principaux motifs évoqués par les non-pratiquants sont :

- le manque de temps,
- le coût des activités, des matériels sportifs ou l'éloignement des équipements,
- Le manque d'intérêt pour le sport,
- L'âge et les problèmes de santé.

Pourtant, plus de la moitié des non-pratiquants a exercé une activité physique ou sportive dans le passé en dehors du sport obligatoire à l'école. Aussi, il apparaît essentiel de redonner le goût ou le temps et les moyens à ces personnes de pratiquer une activité physique.

**Principales raisons de ne pas pratiquer d'activités physiques et sportives selon l'âge**

	15 à 29 ans	30 à 59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Problèmes de santé	14	23	60	41
Trop âgé	2	5	48	26
Aucun sport ne plaît, n'aime pas	38	29	19	25
Contraintes professionnelles ou scolaires	28	26	2	14
Contraintes familiales	16	23	4	13
Trop cher	9	14	3	8
Personne avec qui pratiquer	4	4	1	3
Accès difficile, éloignement, horaires	1	2	1	1

en %

Champ : personnes de 15 ans ou plus ne pratiquant aucune activité physique ou sportive en 2003.  
Source : Insee, enquête « Participation culturelle et sportive », 2003.

Source : "La pratique sportive en France, reflet du milieu social", Lara MULLER, Données sociales- La société française, revue Vie sociale, 2006

**2.1.2 Les principales évolutions identifiées en Pays de la Loire**

Même s'il n'y a pas de recul de la pratique ni du nombre de licenciés, les mutations en cours depuis une dizaine d'année se sont confirmées et renforcées :

- un tassement des pratiques compétitives par rapport aux loisirs et du sport collectif au profit du sport individuel ;
- un tassement des activités "en salle" et la montée en puissance des sports de pleine nature ;
- une certaine forme d'inconstance chez les jeunes et globalement plus de pratiquants en nombre mais moins de temps consacré à la pratique sportive ;
- des préoccupations croissantes liées à la santé et au bien-être ;
- le vieillissement de la population et l'explosion du sport senior.

Historiquement, le sport a connu en Pays de la Loire un accroissement continu du nombre de licenciés dans toutes les disciplines jusqu'aux années 1990 puis un tassement dans les années 1990-1998. Aujourd'hui, les disciplines deviennent beaucoup plus concurrentes entre elles, ce qui peut à terme les fragiliser. Plus que le "zapping" en tant que tel, les clubs et les ligues font état d'une tendance croissante aux multisports ou à la pluriactivité, notamment chez les jeunes.

Le développement des nouvelles pratiques se vérifie sur le terrain avec l'apparition d'activités comme le "Futsal", le "Futnet" (ou Tennis ballon), le "Parkour" (consistant à franchir des éléments du mobilier urbain ou de l'environnement naturel selon une trajectoire sortant de l'ordinaire)... Cependant, ces innovations ne signifient pas pour autant un désaveu du mouvement sportif "traditionnel". La plupart des pratiquants "hors structure" adhèrent souvent à un club. Aussi, l'enjeu majeur pour les pouvoirs publics et le mouvement sportif est bien la prise en compte de ceux qui ne se livrent à aucune activité physique, et qui en sont le plus éloignés socialement.

Globalement, un certain éloignement des citoyens vis-à-vis de l'engagement associatif est observé par la plupart des représentants sportifs. Il répond, pour les citoyens, à une volonté de conserver une forme de liberté de pratique et d'organisation de son temps. Le club peut être vu, aujourd'hui, comme une contrainte, d'où une pratique individuelle hors structure croissante. Ces constats confirment une certaine tendance des comportements plus individualistes ou consuméristes et invitent à réinterroger l'organisation et les règles du mouvement sportif dans son ensemble.

Ces changements dans les pratiques sportives révèlent l'évolution des modes de vie de la société contemporaine. Ils nécessitent aussi de s'interroger sur les temps sociaux. Comment les activités bénévoles peuvent-elles se pratiquer dans l'organisation actuelle de la société ? Développer les pratiques sportives et l'engagement bénévole oblige à s'intéresser au temps libre disponible pour ces activités. On peut notamment s'interroger sur la place que peut réserver l'école au sport (élémentaire, collèges, lycées). Comment aménager des plages horaires pour permettre aux jeunes d'avoir une pratique sportive en dehors du temps scolaire ?

### **2.2 UN SECTEUR EN MOUVEMENT**

#### **2.2.1 Des enjeux pour l'organisation du monde sportif**

##### *Les évolutions du mouvement sportif*

Le monde sportif répond à une double mission : l'éducation par le sport et la compétition pour l'accès au haut niveau. Dans ce cadre, il doit prendre garde au risque de polarisation de certains grands clubs sur le haut niveau. Pour ces derniers, la rentabilité économique et la médiatisation ont parfois pris le pas sur la pratique. A l'opposé, des clubs moins structurés sont parfois contraints d'abandonner la compétition par manque de moyens et ont tendance à développer la prestation de services pour maintenir l'activité associative. Acteurs sportifs et collectivités publiques doivent être vigilants à maintenir un équilibre entre les exigences liées au développement du sport pour tous d'une part et à la compétition d'autre part.

Les clubs doivent, aujourd'hui encore plus qu'hier, justifier l'intérêt pour les sportifs de s'y affilier, notamment lorsqu'ils proposent des activités qui peuvent se pratiquer hors club (marche à pied, voile...). L'adhésion représente des atouts reconnus autour du collectif, l'organisation et la sécurité de la pratique mais aussi la convivialité. Les associations sportives doivent faire valoir leurs missions directement liées à l'intérêt général : leur caractère non marchand, leur rôle éducatif et social, leur contribution à la vie collective et au développement de l'engagement... Dans ce cadre, la licence ne donne pas uniquement accès à une activité mais consiste à partager une communauté de valeurs. Il appartient au mouvement sportif de mettre en avant cette spécificité et de la faire vivre.

Le club est aussi un des lieux d'expression d'une forme de démocratie de proximité. De ce fait, les évolutions du monde sportif mènent à s'interroger sur la place des clubs sur leur territoire et leur rôle dans l'animation de celui-ci. Ces derniers doivent impliquer plus largement leurs adhérents dans la vie associative et être davantage acteurs des projets du territoire.

Dans ce cadre, les collectivités publiques doivent redonner leur place aux associations dans la définition des politiques sportives à l'échelle de leur territoire afin de mettre en place de réels projets sportifs territoriaux. A ce titre, les OMS sont une forme d'organisation qui favorise la concertation et la co-construction mais aussi la mutualisation et la pérennisation des structures. L'évolution constatée pour certains d'entre eux à l'échelle intercommunale ou des bassins de vie est à envisager afin de favoriser une prise en compte plus globale des besoins et répondre de manière plus efficace à la nécessité de diversification des offres et des équipements.

Les clubs doivent devenir des partenaires à part entière pour les acteurs publics dans le respect de leur autonomie. Il faut maintenir un bon équilibre entre les capacités internes du club (projet sportif) et son interdépendance avec le territoire (financements, politiques et orientations locales). Ces évolutions invitent le mouvement sportif dans son ensemble à s'interroger sur la dimension et les projets portés par les clubs localement. Ces derniers doivent être en mesure de répondre aux évolutions des politiques (notamment la montée en puissance des intercommunalités) et proposer des projets adaptés aux besoins du territoire, qui peuvent nécessiter des moyens ou une dimension plus larges que ceux existants.

**Comment répondre aux nouvelles demandes ?**

Ces évolutions de la société invitent à s'interroger sur l'adéquation de l'organisation du mouvement sportif aux nouvelles attentes et besoins des citoyens. L'arrivée de nouveaux acteurs (Collectivités, acteurs économiques et médiatiques...) n'implique-t-elle pas une redéfinition du dialogue civil initié autour du monde sportif ? La mise en place de conférences des acteurs, plurielles copilotées par le mouvement sportif, les collectivités locales et l'Etat, répond pour partie à ces préoccupations et doit pouvoir se décliner aux différentes échelles territoriales (régionale et locale).

Les clubs ont également commencé à prendre en compte les attentes des sportifs pour de nouvelles activités (par exemple le futsal) et pour des formules plus souples (événements ponctuels, licences à la journée...). Ces nouvelles "formules" peuvent remettre en cause l'organisation et les règles fédérales imposées aux clubs. Des réflexions doivent être engagées par le mouvement sportif pour s'adapter à ces besoins et répondre à de nouveaux enjeux : réglementation, mutualisation, partenariats entre Ligues, diversification des activités, création de "club house"... La notion même d'adhérents, en lien avec la pratique démocratique, est à réinterroger : comment faire participer activement à la vie du club des personnes dont le comportement s'apparente à de la consommation de prestations ?

Les associations ont intérêt à prendre en compte les évolutions dans le domaine du sport afin de :

- proposer des activités adaptées aux attentes des citoyens dans un environnement associatif et encadré ;
- diversifier leurs activités dans le cadre d'une offre plurielle.

Le secteur marchand est aujourd'hui de plus en plus présent dans le sport, notamment sur des activités liées au maintien en forme, à la musculation et au bien-être. La recrudescence des clubs privés, notamment en milieu urbain, confirme une réelle demande sociale pour ces pratiques. Pour autant, il ne faut pas opposer systématiquement le secteur marchand au champ associatif, les deux secteurs étant complémentaires. Les premiers interviennent sur des activités économiquement viables dont l'objectif est avant tout commercial, et les seconds recherchent, en principe, la satisfaction des besoins dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Le mouvement sportif et les collectivités locales doivent chercher une meilleure adéquation entre les différentes offres d'activités sur leur territoire, l'objectif final étant bien de permettre l'accès à tous à des activités sportives correspondant aux besoins et aux attentes de chacun.

**2.2.2 De nouveaux besoins en matière d'emploi : mutualisation et pérennisation**

Malgré un taux d'emplois en croissance, les emplois sportifs sont souvent précaires (plus d'1/3 de temps partiels), ce qui fragilise le secteur et conduit à s'interroger sur sa pérennité. La tension est encore plus forte sur les postes de direction tant en matière d'offre que de formation et de financement. Si les clubs ne peuvent pas toujours offrir des contrats surs et durables, le monde sportif doit s'adapter aux besoins et aux demandes en offrant de nouvelles modalités de mutualisation des emplois et des compétences.

La mutualisation des emplois est un des principaux enjeux à venir pour le monde sportif, tant pour des emplois d'éducateurs ou d'encadrement que pour la gestion administrative. Elle consiste en une mise à disposition de personnel qualifié et compétent à l'échelle d'un territoire pour plusieurs associations sportives employeurs. Des groupements d'employeurs existent dans le domaine du sport sur la région, dans chaque département. Ce type d'organisation est à promouvoir et à renforcer pour répondre au mieux aux besoins des clubs.

Dépassant la logique fédérale traditionnelle, la mutualisation doit se faire à l'échelle territoriale en mettant à disposition de vrais emplois partagés sur des disciplines variées, alliant transversalité et compétence. La mutualisation nécessite en effet une capacité de transfert des compétences d'une

discipline à une autre dans l'encadrement des pratiques et une reconnaissance d'un socle commun de savoir-faire. Les exigences de spécialisation des emplois (et donc des diplômes) doivent évoluer afin de consolider l'employabilité de ce secteur dynamique.

Le renforcement des groupements d'employeurs grâce au soutien de l'Etat et du Conseil régional doit permettre de conforter la filière sportive, et notamment :

- d'offrir aux salariés des emplois à temps complet ;
- d'annualiser des emplois pour conforter des CDI ;
- de mutualiser les compétences entre les structures, qui n'ont pas toujours les moyens d'embaucher une personne pour une tâche spécifique ;
- de pérenniser des emplois sur la durée.

En parallèle des travaux conduits par la Conférence Régionale Consultative du Sport, le mouvement sportif doit s'interroger sur une représentation régionale des employeurs du sport afin de faciliter le dialogue social.

### **2.2.3 Une double exigence pour les formations : spécialisation et transversalité éducatrice**

En matière de formation, il y a lieu de distinguer celles relatives à la compétence dévolue par le Ministère des sports aux Fédérations et celles conduites par le CROS et les CDOS qui agissent sur des thèmes plus transversaux.

- Les fédérations ont une délégation pour les actions de formations et l'attribution des diplômes. L'approche disciplinaire combine à la fois l'initiation à la pratique, sa sécurisation par la maîtrise technique et la détection en vue de la performance. Lorsqu'elle demeure centrée sur la détection des élites, l'offre de formation s'expose au décalage avec les besoins des territoires orientés vers l'éducatif et l'animation. La formation diplômante est une ressource financière non négligeable pour les structures nationales et régionales qui font vivre ainsi des centres de formations spécialisés. Ces formations sont peu accessibles aux bénévoles par l'organisation mêmes des programmes. Les candidats libres sont rarement reçus à l'examen et la démarche VAE est semée d'embûches.
- Le CROS et les CDOS apportent une action formative auprès du mouvement sportif. Les thèmes sont plus généralistes et destinés aux bénévoles. Toutefois, ces actions de formations ne rencontrent pas toujours leur public et sont parfois annulées. Les cadres bénévoles qui exercent des missions et des responsabilités croissantes doivent acquérir des compétences importantes. Celles-ci doivent être reconnues. Au regard des enjeux de stabilisation et de sécurisation du secteur, un rapprochement doit être envisagé avec le dispositif "Formation des bénévoles" financé par le Conseil régional et piloté par la CPCA. Un partenariat avec le CREPS doit aussi s'envisager pour ne pas limiter son action à la seule performance.

En vue d'une meilleure adéquation avec les besoins du secteur, l'offre de formation doit s'adapter à une double exigence : spécialisation des diplômes, transversalité pluridisciplinaire et éducatrice. Il existe deux filières principales de formation aux Métiers du sport : les brevets professionnels (BP, BE) et les formations universitaires (via le STAPS). L'enjeu aujourd'hui est de maintenir l'équilibre afin de faire perdurer ces deux filières complémentaires. Ouverte à de nombreux étudiants, la filière STAPS rencontre deux écueils principaux : les prétentions salariales sont souvent incompatibles avec le marché de l'emploi et le manque de pratique dans des spécialités la place en décalage par rapport à la professionnalisation en cours des métiers du sport. Sa place concurrentielle avec les brevets professionnels la limite trop souvent à des postes d'encadrement et cette filière universitaire souffre d'un problème sérieux de débouchés depuis le tarissement des recrutements de professeurs d'EPS et professeurs de sport du Ministère.

Les formations aux métiers du sport doivent répondre davantage aux besoins des territoires et des citoyens en privilégiant notamment la polyvalence des compétences tout en confirmant l'expertise des professionnels. Pour cela, il manque une base de fondamentaux communs aux formations professionnelles et universitaires, les premières étant particulièrement marquées par leur hyperspécialisation et les dernières par leur caractère généraliste. L'offre de formation aux métiers du sport nécessite la mise en place d'un socle commun qui pourrait intégrer des parcours spécifiques en fonction des spécialités des différentes disciplines. La détention de formations STAPS donne droit à des allègements d'unités capitalisables des BE et des DE, la réciprocité se devrait d'être travaillée.

Dans ce cadre, il apparaît essentiel de veiller à préserver le patrimoine public des formations professionnelles, sans transférer le monopole de la formation aux fédérations sportives, y compris via des certifications unilatérales. Les dimensions éducative et éthique du sport sont à renforcer dans les cursus et le contenu des formations. Le secteur sportif a déjà opéré un rapprochement de ces formations avec l'animation socioculturelle et l'éducation populaire (avec le BPJEPS). En pratique, il s'agit de renforcer les capacités d'animation et d'éducation des professionnels sportifs, en incluant les formations destinées au secteur marchand (BP Activités gymniques force et forme par exemple). D'autre part, pour répondre aux enjeux de mutualisation des emplois, il peut sembler intéressant de développer les formations pluridisciplinaires (comme par exemple le BP Sports collectifs) et complémentaires (administratives, commerciales, communication, maintenance,...). Pour ce faire, il faut intégrer dans les logiques de formation et les programmes, les capacités à développer de l'emploi pérenne et à temps complet (y compris avec pluri employeurs). Le renforcement des "trunks communs" via des unités capitalisables rapprochées de contenus de la filière STAPS permettrait la construction de passerelles pour des évolutions de qualifications et la construction de parcours professionnels.

L'Etat, la Région des Pays de la Loire et le mouvement sportif doivent repenser le secteur public des formations sportives afin d'impulser une dynamique globale et coordonnée entre la filière professionnelle et universitaire. L'enjeu en Pays de la Loire est de faire du CREPS un outil de formation polyvalent en faveur du développement global de la filière sportive sur le territoire régional tant pour la compétition que pour la formation des éducateurs. Pour cela, le CREPS doit être conforté en tant que centre de ressources, de recherche et d'innovation en région. Il ne doit pas uniquement constituer un équipement d'accès au haut niveau mais plus largement s'inscrire comme un outil de suivi des politiques et des réflexions dans le domaine du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire au service de tous et de toutes les pratiques.

### **2.3 L'IMPACT SUR LES TERRITOIRES**

#### **2.3.1 Des enjeux pour l'aménagement du territoire**

##### ***Le maillage sportif du territoire : spécialisation, proximité et mutualisation***

Contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional, le maillage en équipements sportifs fait face aujourd'hui à plusieurs enjeux. D'une part, l'obsolescence d'un certain nombre d'équipements nécessite un vaste chantier de rénovation et d'adaptation de ces équipements de proximité, souvent à usage très spécialisé (communal, club d'entreprise...). Certaines installations sportives, sous utilisées ou laissées à l'abandon, sont en train de périr, en particulier, de petites salles polyvalentes en milieu rural ou des installations de comités d'entreprises qui n'ont plus les moyens pour les entretenir ou les faire évoluer (notamment du fait de la baisse de la masse salariale). Elles représentent pourtant un potentiel à préserver qui pourrait être mis à disposition du public. Ces installations pourraient avoir un impact social important dans les quartiers où elles sont implantées. D'autre part, l'aménagement sportif, comme l'ensemble des politiques publiques, répond à des obligations de rationalisation et d'optimisation des investissements à l'échelle du territoire.

La Région des Pays de la Loire étant globalement bien dotée, l'enjeu est aujourd'hui de conforter l'existant et de combler les manques. En ce sens, une mutualisation des équipements, entre les territoires et entre les disciplines, doit être envisagée afin de répondre à une double exigence : polyvalence et spécialisation. Pour cela, les équipements doivent, dès leur conception, s'inscrire dans une logique de modularité, pensée à partir des usages et concertée à partir des pratiques et des attentes locales.

A cet égard, il est essentiel de veiller à l'inscription des aménagements sportifs dans les PLU et les SCOT afin de les identifier et de prévoir les investissements et les espaces pour les aménagements à venir. A l'heure où le foncier est de plus en plus rare et cher, les réflexions conduites autour des équipements sportifs doivent s'inscrire dans une démarche d'économies d'espaces. A l'échelle des bassins de vie, la mutualisation des équipements et des usages doit y contribuer.

L'intercommunalité représente un niveau de pratique de proximité qui doit permettre une certaine polyvalence des activités, tout en respectant les normes et les contraintes des disciplines. A l'échelle des bassins de vie, la pratique peut être plus ciblée avec l'accès à des équipements spécialisés. Ces réflexions sur l'aménagement du territoire interrogent aussi la structuration du monde sportif qui devra prendre en compte ces évolutions. A partir du moment où les équipements seront répartis différemment sur le territoire, à l'échelle d'un EPCI par exemple, les clubs devront s'adapter à ces nouvelles réalités territoriales, ce qui implique de les y associer étroitement dès maintenant.

Le principe de schéma de cohérence des équipements peut apporter une réponse pertinente pour optimiser l'aménagement sportif du territoire. Il apparaît nécessaire de veiller à la cohérence globale et à la transversalité de la démarche initiée par le Conseil régional. Elle doit être étendue à l'ensemble des disciplines et coordonnée avec les autres initiatives menées sur le territoire (SCOT et schémas départementaux notamment). L'enjeu serait de travailler sur une programmation collaborative des investissements entre les différents partenaires (Etat, Région, Départements...) et le mouvement sportif.

### ***La place des équipements sportifs dans l'aménagement urbain***

Au-delà de la consommation d'espace, les aménagements sportifs doivent être intégrés aux réflexions en matière de mobilité pour permettre une accessibilité de tous aux structures (d'entraînement, de compétition et de loisirs). Des aménagements sont nécessaires pour optimiser leur desserte en voies de communication, transports collectifs et pistes cyclables. La question de la mobilité touche à la fois la notion d'accessibilité pour les personnes handicapées (cf. loi de 2005 qui touche les équipements sportifs) et les enjeux de déplacement, notamment collectifs (cf. *Mobilités des ligériens : construire des parcours multimodaux*, CESER 2011). Penser les équipements sportifs aujourd'hui passe aussi par l'incitation aux déplacements doux ou alternatifs. L'intermodalité répond à la fois à des enjeux de développement durable et de santé publique, la marche ou le vélo constituant en tant que telle une activité physique.

Plus largement, il s'agit de repenser la place des aménagements sportifs dans la ville et dans l'espace public. Les lieux de pratique ne concernent pas uniquement les équipements fédéraux classiques (salles, terrains, piscines...) mais plus largement tous les espaces qui permettent une activité physique ou sportive (mini-stades, skate-park, aménagements piétons, parcours santé...). Les espaces publics en milieu urbain sont également l'objet de nombreuses pratiques sportives libres (skate, roller, escalade...) qui reflètent autant de nouvelles formes de "création et d'innovation sportive". La mise en valeur de ces espaces est souvent un facteur d'intégration et de reconnaissance de ces pratiques, notamment pour les jeunes. Dans une logique d'échange et de partage, ces espaces doivent s'ouvrir aux autres activités urbaines. Des espaces culturels ou bien des jardins d'enfants pourraient par exemple voir le jour à proximité pour favoriser l'inter-culturalité et la mixité. Les équipements sportifs



doivent être pensés comme des lieux de vie, de dialogue favorisant le vivre ensemble, le "brassage" culturel et social mais aussi l'interactivité.

A l'heure où les réseaux téléphoniques et internet sont omniprésents, les technologies peuvent aussi être mises au service des pratiques sportives. Les réseaux téléphoniques et internet, voire les réseaux sociaux, peuvent par exemple contribuer à optimiser et renforcer la lisibilité des pratiques "libres" ou auto-organisées.

Même si les réglementations fédérales sont de plus en plus exigeantes et coûteuses, les collectivités doivent développer une politique d'aménagement sportif axée sur la solidarité, l'interactivité et la convivialité. Elles peuvent notamment proposer au sein des équipements sportifs des zones d'accueil pour les parents, des clubs "house", des salles de réunion ou encore des crèches ou espaces d'accueil des enfants pour permettre aux parents de pratiquer en même temps que leurs enfants. Aujourd'hui, dans la plupart des équipements, ces espaces n'existent pas. A travers de nouveaux espaces et services collectifs, il s'agit donc de recréer des lieux de solidarité pour répondre aux nouveaux besoins des populations et renforcer les liens sociaux.

### **Un gymnase-dojo au Mans pour 2013**

D'ici l'été 2013, le Mans verra s'ouvrir un nouvel équipement sportif venant remplacer l'ancien gymnase associé à un dojo. Ce projet permet la mutualisation des locaux et ainsi l'optimisation financière et énergétique des deux équipements.

Le dojo sera utilisé par les 360 licenciés et 425 adhérents de Samourai 2 000. Ses cloisons amovibles permettront de varier les surfaces selon les activités. Il sera équipé d'un hammam et d'un sauna. Le gymnase sera quant à lui dédié aux sports de ballon (volley et basket) et pourra accueillir 300 spectateurs. Des locaux techniques de 50 m<sup>2</sup> seront communs aux deux équipements.

Le coût de l'ensemble s'élève à 5,7 millions d'euros et sera financé par la ville du Mans, le Conseil général, le Conseil régional et le Centre national pour le développement du sport. Situé dans le nouveau quartier du Ribay, sur le pôle universitaire, le bâtiment devra répondre au label THPE (très haute performance énergétique) en réduisant les consommations en énergie de 20% par rapport à un équipement traditionnel.

*Source : Ouest-France Sarthe, édition du 7 mars 2012*

### **2.3.2 Des enjeux environnementaux**

#### ***Les sports de nature : attractivité des territoires et impact sur les milieux naturels***

Marquées depuis plusieurs années par un certain "retour à la nature", les activités de plein air représentent un intérêt sur le plan éducatif et permettent une ouverture d'esprit à la biodiversité et une sensibilisation à l'environnement.

Ces pratiques constituent également des leviers d'aménagement et de développement touristique, qu'il convient d'organiser. A l'instar des activités nautiques en Pays de la Loire, les sports de pleine nature contribuent à l'attractivité des territoires. Certaines activités comme la randonnée pédestre veillent aussi à la protection des chemins ruraux ainsi qu'à leur balisage en valorisant les itinéraires et les sentiers. Elles contribuent ainsi à assurer l'aménagement du territoire pour leurs pratiquants et les randonneurs occasionnels.

Pour autant, les sports de nature ont également un impact sur les milieux naturels. La sur-fréquentation peut poser d'importants problèmes environnementaux et nécessite une sensibilisation et une éducation à la préservation des milieux. L'incidence des pratiques sportives sur la nature doit être prise en

compte par les clubs et les sportifs (par exemple, lors de courses VTT). Une charte environnementale a été signée en ce sens avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). La notion de sport est beaucoup plus large que les disciplines olympiques et activités sportives traditionnelles. Elle intègre notamment le sport automobile, l'aviation, la moto, d'où un impact environnemental très important sur le milieu dans lequel ces activités se pratiquent. L'activité physique et sportive en plein air nécessite de s'interroger sur l'usage et la préservation de l'espace naturel.

Au regard de la montée en puissance des pratiques dites "libres", il s'agit de s'interroger sur leur intégration aux politiques d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. En effet, ces activités peuvent engendrer des conflits d'usages, voire des risques pour les pratiquants et pour le milieu. Au regard de ces enjeux, les pratiques auto-organisées sont à prendre en compte dans les politiques sportives et les schémas d'aménagement.

### ***La sensibilisation à l'environnement par le sport***

Le mouvement sportif et les citoyens doivent être davantage sensibilisés au respect des milieux dans lesquels ils pratiquent, à titre individuel ou collectif. Cette prise de conscience relève du civisme et de la citoyenneté mais ne va pas toujours de soi. C'est pourquoi, il apparaît essentiel de développer la sensibilisation au respect de l'environnement, ce que proposent déjà certaines ligues, comme le canoë-kayak, à travers des modules de formation. Des informations complémentaires doivent pouvoir être données sur les espaces naturels sensibles et protégés ainsi que sur la réglementation spécifique aux zones "NATURA 2000".

Sur ce sujet, les partenariats entre le monde associatif environnemental et le mouvement sportif sont à renforcer. En Vendée par exemple, un partage d'expériences a eu lieu entre éducateurs sportifs et éducateurs à l'environnement en lien avec les services de l'Etat, pour croiser les pratiques et mieux se connaître entre professionnels.

### ***Vers une prise de conscience "écologique"***

Le monde du sport a pris conscience des exigences environnementales liées ses pratiques, ses équipements et ses actions. Concrètement, les équipements sportifs intègrent de plus en plus les normes environnementales pour répondre aux exigences de construction et de consommation plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Des réflexions sont menées concernant les revêtements des terrains et le matériel pour utiliser des matériaux et des techniques plus écologiques, plus respectueuses de l'environnement (dans leurs modes de fabrication ou leur fonctionnement quotidien) et socialement responsables. Pour aller plus loin dans ces démarches, une réduction des coûts des matériaux est attendue par les acteurs (sportifs et collectivités).

En 2005, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050 : c'est le "facteur 4". En termes de construction, aujourd'hui, le choix des matériaux se fait essentiellement sur les critères de coût. Il faudrait penser dorénavant aux critères environnementaux, utiliser les matériaux naturels et valoriser les projets "énergie grise". A l'instar du projet de gymnase-dojo au Mans, les exigences environnementales doivent être diffusées plus largement pour la construction de nouveaux équipements sportifs, notamment la labellisation BBC ou THPE.

### **2.3.3 Le sport et le développement durable**

Le sport est touché par toutes les dimensions du développement durable :

- la lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre : mutualisation des déplacements des équipes, modes de transport plus doux, sobriété énergétique des équipements...

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

- la protection de l'environnement par le respect des milieux dans lesquels les pratiques s'organisent.
- la responsabilité sociale des activités économiques générées par le sport : pour des emplois sportifs durables et pérennes, une gestion des ressources humaines responsable, la solidarité.
- la participation et l'implication des citoyens dans l'organisation des pratiques sportives : forums, concertation, dialogue dans les clubs et les instances sportives.

Le monde sportif en Pays de la Loire est engagé dans une démarche de développement durable, à partir de la déclinaison de l'Agenda 21 du sport adopté par le CNOSF en 2003. Dans ce cadre, le CROS pourrait ouvrir un espace de dialogue avec les acteurs de l'environnement et les collectivités pour assurer le suivi de l'Agenda 21 du sport en Pays de la Loire et débattre des enjeux environnementaux.

### "Sport et développement durable"

Dans le prolongement de son Agenda 21, le CNOSF a également adopté une "charte du sport pour le développement durable" qui cherche à mobiliser l'ensemble du mouvement sportif autour de 8 grands objectifs qui constituent autant d'engagements pour "un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsable et durable".

- Améliorer la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durablement et socialement responsable. Améliorer la contribution du sport aux politiques de Développement Durable ;
- Renforcer la contribution du sport à l'éducation, l'épanouissement des hommes et des femmes. Contribuer à la formation au développement durable ;
- Contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre peuples et territoires, genres et générations ;
- Promouvoir dans toutes leurs dimensions les relations du sport et de la santé ;
- Lutter contre les changements climatiques, promouvoir la sobriété énergétique ;
- "Verdir" le sport, protéger et valoriser ses lieux d'exercice ;
- Prendre en compte l'environnement à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels dans une perspective durable ;
- Renforcer la contribution du sport à une économie durable, à la solidarité sportive internationale et à la paix dans le monde.

*Source : CROS Pays de la Loire*

Des progrès sont encore attendus pour s'inscrire dans une réelle démarche de développement durable dans l'organisation au quotidien des pratiques et des manifestations sportives. Reconnues comme des vecteurs de lien social et de citoyenneté, les associations ont un rôle important à jouer pour faire évoluer les comportements des citoyens. Des réflexions peuvent être conduites en ce sens pour définir un référentiel commun en matière d'éco-manifestation et proposer des actions à mettre en place en matière de :

- communication et transport,
- accessibilité et ressources humaines,
- politique d'achat, choix des équipements et de prestations,
- maîtrise des consommations et gestion des déchets,
- sensibilisation à l'environnement.

Cette démarche collective doit s'accompagner d'une réflexion des pouvoirs publics sur l'éco-conditionnalité de leurs aides en direction du mouvement sportif qui doivent intégrer des critères liés au développement durable. La Région des Pays de la Loire s'est d'ailleurs engagée dans le cadre de son Agenda 21 à "développer la démarche des éco-manifestations dans le domaine du sport et de la culture". Il conviendrait d'accélérer la mise en œuvre de cette action, de contribuer à sa lisibilité et

d'en assurer le suivi. En lien avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la Région Poitou-Charentes a également mis en place un label "éco-manifestation" pour les événements soutenus en région au niveau culturel, sportif ou institutionnel qui intègre un référentiel, un logo ainsi que des critères d'évaluation des actions.

Cette prise de conscience "écologique" nécessite l'implication de tous, des pratiquants, des encadrants et des organisateurs, des professionnels et des bénévoles. Elle passe par une sensibilisation plus forte de ces acteurs au développement durable par la mise en place de modules spécifiques dans les formations (des professionnels et des bénévoles).

### **3 SPORT ET QUALITÉ DE VIE**

L'activité physique joue un rôle déterminant dans l'état de santé général des individus, quelque soit leur âge et leur forme physique. Le sport contribue à notre qualité de vie et représente une composante essentielle de l'équilibre psychologique et social de chacun.

#### **3.1 LE SPORT ET LA SANTÉ**

##### **3.1.1 L'état de santé des français**

Le sport va devenir une nécessité sociétale pour lutter contre la sédentarisation croissante des individus. Les professionnels de santé et les acteurs du sport scolaire observent globalement une détérioration de l'état de santé général à l'échelle de notre société. Les enseignants d'Education physique et sportive (EPS) font notamment état d'une chute de la condition physique des enfants, qui se confirme à l'université. Les jeunes sont de moins en moins capables de soutenir un effort d'intensité moyenne pendant un temps donné (équivalent à 80 à 90 % de la capacité physique maximale des individus).

Cette diminution générale de l'état de santé des français peut notamment s'expliquer par l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires. Aujourd'hui, à peine la moitié des jeunes en France atteint le niveau d'activité physique recommandé officiellement (environ 60 minutes minimum par jour). La dépense d'énergie a diminué dans les sociétés industrialisées du fait de conditions de vie plus favorables (transports motorisés, ascenseurs, chauffage central, climatisation) et de loisirs plus sédentaires (télévision, jeux vidéo, ordinateur). Le temps libre est beaucoup plus dédié à des activités intérieures et individuelles au lieu d'activités ludiques, collectives et extérieures.

##### **3.1.2 Le sport, ses bienfaits et ses risques**

###### ***Un outil de prévention et de guérison***

Au-delà de la stimulation du dépassement de soi, le sport est aussi un moyen de prévention de la santé. "Augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges" : telle est la priorité du Plan National Nutrition Santé 2011-2015 (PNNS). La nécessité de construction du corps et de renforcement musculaire s'exprime dès le plus jeune âge. Elle doit constituer un véritable "principe de vie" accessible à tous. A tout âge de la vie, la pratique d'une activité physique et sportive régulière est essentielle pour se construire et se maintenir en forme physiquement et mentalement, à condition d'être adaptée aux besoins de chacun. Le sport est aussi reconnu comme un véritable outil de guérison morale et physique.

Même si les résultats de ces études peuvent être discutées, certains considèrent qu'une pratique sportive régulière peut faire gagner jusqu'à 7 années d'espérance de vie. Pour d'autres, le

développement des activités physiques et sportives permet de réduire les dépenses de santé (250€ d'économies par an et moins d'arrêts de travail des sportifs réguliers).

Les effets bénéfiques des activités physiques et sportives sont reconnus pour prévenir ou traiter un grand nombre de maladies, telles que les maladies cardio-vasculaires (1<sup>ère</sup> cause de mortalité en France), l'obésité, le diabète de type 2 mais également de syndromes tels que le stress ou les insomnies... La lutte contre le stress, notamment au travail, constitue un enjeu social et sociétal pour l'épanouissement personnel, familial et professionnel de chacun. Près d'1 français sur 3 déclare souffrir d'insomnies, qui ont des conséquences directes sur leur qualité de vie. Dans ce cadre, la fatigue physique est essentielle pour compenser la fatigue nerveuse et intellectuelle.

### ***Risques et dépendance***

Pour en tirer tous les bénéfices, l'activité physique doit être adaptée aux capacités et à la condition de chacun. Il convient de distinguer les risques pouvant survenir d'un effort physique intense des bienfaits du sport dit "de santé". Une activité trop intensive peut notamment avoir des conséquences négatives pour la santé des individus : difficultés musculaires, dopage, addiction... La pratique sportive peut aussi engendrer certaines formes de déviance et de dépendance. Dans la pratique compétitive, le monde du sport est notamment confronté au dopage, qui s'est développé dans certaines disciplines.

C'est pourquoi il convient de pratiquer dans des conditions adaptées, en privilégiant un encadrement et un accompagnement ponctuel ou régulier. Tout sportif doit prendre conscience de sa responsabilité pour ne pas se mettre en danger dans le cadre de sa pratique. Cette vigilance relève également de la responsabilité des clubs, des professionnels et des bénévoles qui les encadrent.

### **3.1.3 Les actions de prévention**

Tout ce qui renforce le lien social et la santé est à favoriser en matière de prévention, et ce, dès le plus jeune âge. Le rapport au jeu et la notion de plaisir permettent une approche ludique du sport particulièrement adaptée au public jeune. Plus la sensibilisation est précoce, plus les jeunes ont tendance à poursuivre une activité physique continue par la suite. La pratique libre et spontanée de tout type d'activité physique est bonne pour la santé qu'elle ait lieu chez soi ou à l'extérieur, de façon individuelle ou collective, dans une association sportive ou de loisir (marche, course à pied, baignade, gymnastique, danse, exercices divers à domicile, jardinage...).

Pour plus d'efficacité, il est conseillé de suivre un entraînement régulier. Au quotidien par exemple, un certain nombre d'habitudes contribuent à maintenir un bon équilibre : par exemple, faire 30 minutes de marche rapide tous les jours (plutôt que 3 heures d'affilée dans la semaine), prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur, faire ses courses à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture, se promener avec famille ou amis, dans les transports collectifs monter ou descendre à la station suivante ou précédente... La présence d'un groupe favorise le lien social et est toujours plus stimulante.

Le sport est un très bon moyen d'éduquer à la santé de manière positive, en particulier en direction des jeunes. La médecine dispose d'un rôle essentiel de conseil et d'information en matière de prévention, à travers la médecine générale mais aussi la médecine du travail, la médecine scolaire ou encore la médecine du sport. Les services de prévention se heurtent pourtant à de nombreux obstacles : manque de moyens, exclusion de certaines populations, déficit de sensibilisation et d'intérêt pour la prévention...

Il apparaît essentiel de développer la sensibilisation des professionnels de la santé, du social et de l'éducation nationale, en contact avec les enfants et les adolescents, aux bénéfices de l'activité physique et sportive. Les rapprochements entre les structures médicales ou médico-sociales et le

mouvement sportif sont à encourager afin de favoriser les partenariats en matière de prévention. Les Ligues et les Comités ont un rôle plus fort à jouer dans ce domaine afin de développer la dimension sport-santé au sein des clubs, en mettant par exemple à disposition des adhérents un professionnel de santé afin de procéder aux examens médicaux préalables en début de saison, comme cela est déjà proposé dans certains clubs.

Une semaine "sport santé" a déjà été mise en place par le CNOSF et le Ministère des sports afin de sensibiliser, les jeunes, les entreprises, les associations et le grand public. En lien avec le mouvement sportif, l'Etat, les collectivités locales, les établissements scolaires et les entreprises, la diffusion en région de ces manifestations représente un excellent moyen de sensibilisation. La conférence régionale consultative du sport a également mis en place un groupe de travail sur cette thématique.

### Santé Active en Sarthe

Depuis 1998, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Sarthe encourage ses assurés sociaux à devenir davantage acteur de leur santé en adoptant la démarche Santé Active. Celle-ci se fonde sur le suivi de saines habitudes de vie (alimentation, activité physique...). Les bénéfices attendus relèvent autant de la santé publique que de préoccupations économiques. Une extrapolation à partir de l'échantillon de population étudié permet d'estimer l'économie potentielle pour la Sarthe à 1,3 million d'euros par an, sur un total de 381 millions d'euros de remboursements de soins ambulatoires en 2009.

La Caisse primaire s'appuie sur une synergie d'outils et d'actions visant à promouvoir et faciliter l'adhésion à cette démarche : diffusion à tous les ménages du département du journal Santé Active, ouverture dans le centre ville du Mans d'une agence dédiée à la prévention et l'éducation pour la santé, organisation d'ateliers pratiques en nutrition, santé du dos et santé du cœur.

Le nombre croissant des adhérents au Club (plus de 2 000 membres en mai 2010) et le recul de leurs consommations de soins révèlent une évaluation positive du dispositif.

## 3.2 LE SPORT BIEN-ÊTRE

### 3.2.1 Un plaisir avant tout

Essentielle à la santé, l'activité physique et sportive relève aussi et avant tout d'une notion de plaisir. La pratique physique et sportive est d'abord une activité de loisirs qui a pour but de "se faire plaisir". Elle contribue ainsi à l'équilibre social et psychologique des individus et répond à une exigence de bien-être personnel.

Le sport est un outil de prise en compte de son corps et de valorisation de l'image de soi. Il permet également de lutter contre la violence par une meilleure maîtrise de soi.

### 3.2.2 L'activité physique et la remise en forme

Ces dernières années ont été marquées par une explosion du sport "bien-être" avec une recrudescence des salles de remise en forme qui répondent à des attentes nouvelles des citoyens. Ce type d'activités s'est notamment beaucoup développé dans le secteur marchand qui a su proposer des espaces de convivialité et de détente autour de la pratique sportive de loisirs. Le secteur marchand pallie ainsi à un déficit d'installations sportives sur certains territoires et répond à des attentes différenciées notamment en termes de pratique (plaisir, bien-être, loisirs...), d'horaires (amplitude, horaires atypiques...) et de qualité des équipements. Ces constats doivent interroger le mouvement sportif qui a eu tendance à oublier cette dimension loisirs/bien-être au profit de la compétition. Une partie de la population aspirant au développement de ces activités, il est essentiel qu'elles s'adressent à un public plus large.

Ayant pour but la prestation d'un service, le secteur marchand dispose de moyens complémentaires, notamment de communication et de marketing, qui lui permettent d'investir en équipements et en matériel, souvent coûteux, et de vendre ses prestations à des consommateurs solvables. Devant l'intérêt porté à ces investissements, le prix et les conditions d'accès à ces structures pose aussi question et risquent à terme de contribuer à une forme de dualisation du sport. Afin de maintenir une certaine égalité d'accès à toutes les formes de pratique sportive, les activités bien-être/remise en forme doivent aussi être proposées dans le cadre associatif.

Les clubs développent leur activité dans le cadre d'une compétence partagée entre l'Etat et le mouvement sportif à partir d'un cahier des charges reconnu par le Code du sport. Les associations sportives ont une mission d'intérêt général, d'éducation, de prévention et d'apprentissage par le sport. L'évolution des pratiques résulte de la réponse à de nouveaux besoins fondamentaux qui doivent être intégrés par le monde sportif.

L'enjeu est aujourd'hui d'associer la dimension bien-être/remise en forme aux missions initiales des clubs afin de compléter l'offre sportive des territoires mais aussi de diversifier l'activité des associations, en vue notamment d'une pérennisation des emplois. La prise en charge de nouvelles pratiques nécessite également de nouvelles compétences d'accompagnement et d'encadrement et interroge donc aussi le système de formation.

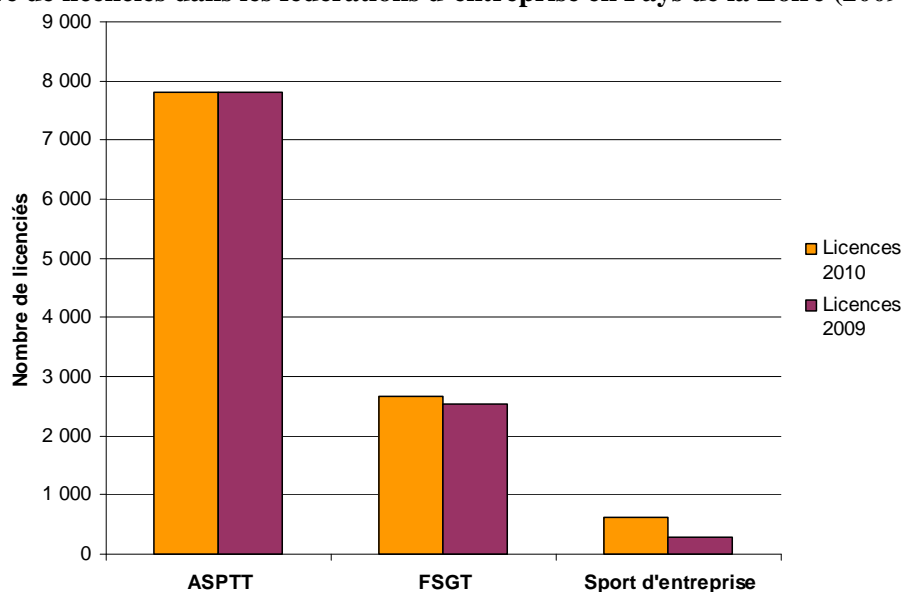
### **3.2.3 Le sport au travail**

Tous les spécialistes le confirment, les entreprises (publiques et privées) ont beaucoup à gagner à encourager l'activité physique et sportive régulière de leurs salariés. La pratique sportive a une influence directe sur le bien-être au travail, le taux d'absentéisme et contribue à la cohésion de groupe. Faire du sport libère l'esprit tout en maintenant l'état de santé. Les sportifs sont globalement moins anxieux et ont moins d'arrêts de travail.

Dans le monde du travail, le sport doit être pris en compte sur le volet ergonomique, comme outil de prévention contre certains troubles musculo-squelettiques, mais aussi sur le volet curatif pour lutter contre le stress. Des programmes sont mis en œuvre dans certaines entreprises sur ces questions.

Même si la tradition du sport "corpo" a faibli avec la disparition de grandes groupes industriels et l'évolution du monde du travail, les clubs sportifs d'entreprises sont encore relativement bien implantés dans certains milieux professionnels. Leur composition a beaucoup évolué avec une part croissante d'adhérents extérieurs à l'entreprise, remettant parfois en question leur raison d'être. La Fédération sportive des ASPTT, la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ou la Fédération française du sport d'entreprise représentent des mouvements encore actifs. Pour la plupart multisports, ils proposent des activités diversifiées pour des cotisations souvent modestes, abondées, parfois, par le comité d'entreprise, permettant aux adhérents d'accéder à une pratique sportive encadrée pour un moindre coût. Ces associations doivent pouvoir se développer et s'ouvrir pour favoriser plus largement les activités physiques et sportives dans les milieux professionnels.

**Nombre de licenciés dans les fédérations d'entreprise en Pays de la Loire (2009 - 2010)**



Source : CROS Pays de la Loire

Comme cela est proposé à la Région des Pays de la Loire, certaines entreprises mettent à disposition de leurs équipes des espaces sportifs, qui favorisent la pratique et le lien social au sein du groupe. La mutualisation de ce type d'installations pourrait être envisagée à l'échelle d'un territoire entre plusieurs entreprises afin de promouvoir ces démarches de proximité et les échanges inter-entreprises, tout en restant accessibles aux habitants.

Les syndicats d'employeurs doivent aussi prendre conscience des bienfaits de la pratique sportive dans le monde du travail. En lien avec les organismes d'assurance maladie et la médecine du travail, les entreprises peuvent également mettre en place des référents ou des intervenants sur la santé au travail (prévention du stress, des maladies...) ainsi que des actions de sensibilisation. C'est l'objet notamment de la convention CROS-MEDEF, signée en mars 2012, qui cherche à renforcer la collaboration entre le mouvement sportif et le monde économique.

A partir de ces expériences, comment aller au-delà pour s'inscrire dans une démarche volontariste de soutien aux initiatives locales facilitant l'accès pour tous à la pratique sportive dans le cadre professionnel et en dehors ? Pour y répondre, une réflexion collective doit être conduite afin d'envisager de nouveaux aménagements du temps de travail pour permettre la pratique sportive en dehors, voire proposer des activités sur le temps de travail, comme cela se fait dans certains pays (exemple du Canada).

**Convention CROS-MEDEF en Pays de la Loire**

Lors de son Assemblée générale du 24 mars 2012 le CROS des Pays de la Loire a signé une convention avec le MEDEF Pays de la Loire pour améliorer et mettre en valeur les bienfaits du sport dans le monde de l'entreprise. Outre le lien social, le sport apporte du bien-être à la plupart de ses pratiquants qui en bénéficient dans leur environnement personnel, familial et professionnel.

Afin de concrétiser ce partenariat, le mouvement sportif et les représentants économiques ont décidé de mener en commun une enquête épidémiologique qui portera sur :

- les relations sport et stress
- les accidents du travail chez les sportifs
- les arrêts maladie chez les sportifs



### 3.2.4 Le sport senior

D'ici à 2030, l'âge moyen va augmenter de 4 ans en Pays de la Loire et les plus de 60 ans constitueront près d'1/3 de la population régionale. Ils représenteront autant de personnes actives et autonomes souhaitant disposer d'activités de proximité et d'un encadrement adapté. Leur santé, leur socialisation et leur autonomie dépendront pour une grande partie de leur pratique sportive.

Avoir une activité physique, quelle qu'en soit la forme, est nécessaire à tout âge mais son impact sur la santé est encore plus déterminant après 65 ans. Elle contribue à accroître la longévité mais aussi à limiter la dégradation physique et par là même à reculer la période de perte d'autonomie. Les effets de l'activité physique sont particulièrement bénéfiques sur les personnes encore autonomes ou sur celles qui, sans être dépendantes, deviennent plus fragiles, en leur permettant de garder les capacités utilitaires dans la vie courante. Même si la dépendance est installée, des activités adaptées permettent de retrouver certaines de ces capacités. L'activité physique régulière vaut parfois de nombreux médicaments tout en contribuant à en diminuer la consommation.

#### Quelques conseils pour être actif au quotidien

Un travail sur la force et l'endurance musculaire 4 ou 5 fois par semaine avec des exercices dans les 3 positions de base (debout, assis, couché) favorise le développement de l'équilibre, du maintien des habiletés motrices et de la mobilité.

Des exercices appropriés d'au moins 10 minutes par jour au niveau des principales articulations (chevilles, genoux, hanches, dos, épaules, cou...) permettent de préserver la flexibilité et donc d'avoir moins mal au dos et aux articulations, un fléau pour beaucoup de personnes âgées.

Favoriser le développement du système cardiorespiratoire. L'amélioration de l'oxygénation du cerveau par une pratique régulière d'activité physique (comme la marche) augmente les capacités de réaction, de mémoire et de raisonnement.

Une action plus spécifique sur la santé mentale et psychique oblige à fixer l'attention et à cultiver la mémoire, en renforçant le contrôle et l'estime de soi, en améliorant le sommeil, en développant les activités de groupe plus stimulantes et en donnant ainsi un sentiment de mieux-être ce qui constitue le meilleur antidote à l'anxiété et à la dépression.

*Source : CODERPA 44, Fiche de l'atelier prévention*

Le développement du sport senior représente un nouvel enjeu pour le mouvement sportif et les collectivités locales qui doivent prendre en compte les attentes de ce public en croissance (rythmes et horaires, besoins et capacités) tout en veillant à sa pluralité. Certaines disciplines, proposant une activité loisir, correspondent plus facilement aux demandes des seniors comme la randonnée, le cyclotourisme ou encore la natation. En échos aux valeurs d'échange et de dialogue portées par l'olympisme, le développement du sport senior est une opportunité pour le mouvement sportif et les collectivités de s'inscrire dans une logique intergénérationnelle.

Souvent multisports, certaines fédérations proposent aussi des activités exclusivement réservées aux seniors, comme la Fédération sportive de la retraite sportive. A caractère affinitaire, ces initiatives posent question en termes d'accessibilité et d'ouverture. Elles renvoient également les clubs à leur capacité à accueillir ce public et à lui proposer des activités et des formules d'adhésion loisirs adaptées. A l'instar de celles qui le proposent déjà, le principe de licences loisirs, mieux adaptées à un public senior, doit être mis en place dans toutes les disciplines.

La pratique sportive des seniors révèle les bénéfices de l'interactivité et les bienfaits pour la santé d'une prise en compte croisée des aspects liés à l'activité physique, ludique, culturelle et à la nutrition pour le bien-être des personnes. A travers le programme "Prévention, santé et nutrition des seniors actifs", plusieurs villes de France ont par exemple expérimenté l'ouverture aux seniors d'activités ludiques, sportives et culturelles (Cavalaire-sur-Mer, Contrexville, Evreux et Royan). Initiée en 2007, cette action s'est pérennisée à Royan où le service "santé" s'appuie sur un tissu associatif local suffisamment riche pour offrir aux retraités un large panel d'activités de loisirs et sortir ainsi d'un programme strictement occupationnel.

## 4 SPORT ET SOCIÉTÉ

### 4.1 LE SPORT ET L'ÉCOLE

L'éducation par le sport commence dans l'entourage, par l'éducation familiale, et se poursuit tout au long de la vie. Le système éducatif dans son ensemble participe au développement physique des individus par l'acquisition des gestes nécessaires à leur évolution et à leur vie future.

Facteur d'épanouissement personnel, l'intérêt du sport pour l'enfant est essentiel dès le plus jeune âge. Il porte des valeurs qui se retrouvent à toutes les étapes de la vie, notamment par l'apprentissage des règles, le goût de l'effort, l'envie de progresser, le plaisir d'être ensemble, la coopération, le respect de l'autre...

Nos sociétés modernes ont fait du sport un élément constitutif des démarches éducatives. Sport, activités physiques et sportives sont intégrées dans les instructions officielles qui organisent le déroulement des scolarités, tous niveaux confondus. Elles donnent lieu à des approches diverses, prenant en compte, tour à tour ou conjointement, les questions d'éducation posturale, de formation intellectuelle, de recherche de performance ou encore de prévention.

#### 4.1.1 Le sport en milieu scolaire

Le sport à l'école recouvre plusieurs réalités de pratiques :

- l'activité physique des individus, exercée librement dans le cadre de leur vie quotidienne ;
- l'éducation physique et sportive, obligatoire au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ;
- le sport scolaire et universitaire, proposé et défini par le mouvement sportif scolaire et universitaire, dit "affinitaire" ;
- le sport, comme activité physique exercée librement par les individus dans les clubs en dehors du cadre scolaire.

Le sport fait partie des apprentissages élémentaires de l'école dont les principes se retrouvent dans les programmes. L'objectif est d'éduquer le corps à grandir, se construire et se fortifier mais également de sensibiliser les enfants et les jeunes à pratiquer une activité physique et sportive régulière.

Apparue sous le terme de "gymnastique" à vocation essentiellement sanitaire, l'Education Physique et Sportive (EPS), a aujourd'hui pour finalité de "former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué". L'EPS a ainsi pour objectifs d'enrichir la motricité des élèves, de favoriser l'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale mais aussi de faciliter l'accès pour tous "au patrimoine de la culture physique et sportive".

Pour y répondre, l'EPS, à partir du collège, développe plusieurs types de compétences :

- des compétences propres révélant l'adaptation motrice efficace de l'élève ;

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

- des compétences méthodologiques et sociales révélant l'appropriation des outils, méthodes, savoirs et savoirs être nécessaires aux pratiques et aux apprentissages dans le respect des règles et des rapports humains.

La pratique de l'EPS répond à des horaires hebdomadaires obligatoires qui sont de 3 heures à l'école élémentaire, 4 heures en 6<sup>ème</sup>, 3 heures de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> puis 2 heures en lycée général, technique ou professionnel. A ces créneaux doivent être retirés les temps de déplacements pour se rendre dans les équipements sportifs, qui peuvent parfois être éloignés et poser des questions de sécurité et d'accessibilité.

Souvent plébiscitée par les élèves, l'EPS est une discipline à forte valeur éducative, en particulier au collège. Pourtant, les professeurs d'EPS sont dans l'ensemble inquiets quant à l'avenir de leur profession et en attente de moyens supplémentaires leur permettant d'accomplir leur mission éducative dans de bonnes conditions.

S'exerçant dans un cadre souvent moins conventionnel, le sport offre aussi de nouvelles opportunités d'éducation. Un enfant en rupture scolaire peut par exemple se réaliser dans le sport. Les pratiques sportives, tout comme d'autres activités culturelles ou de loisirs, peuvent contribuer à la valorisation de l'élève et aider à sa remobilisation, favorisant ainsi son épanouissement.

Le sport scolaire suit également les évolutions de la société et du monde sportif en termes de pratiques et d'attentes. Depuis 2008, un nouveau groupe d'activité "d'entretien de soi" a été introduit avec la musculation, le step, la course d'orientation. En réponse aux évolutions sociales et aux attentes des élèves et des équipes, l'EPS voit se développer de plus en plus de sports individuels (badminton, tennis de table...), même si certaines équipes tentent de maintenir des activités plus collectives (comme par exemple l'accro-gym).

### Chiffres-clés de l'éducation physique et sportive au niveau national

- 648 heures de formation par élève dans le 1<sup>er</sup> degré
- 700 heures de formation par élève dans le 2<sup>nd</sup> degré
- 29 557 professeurs d'EPS en 2010-2011
- 3 303,60 M€ comme coût estimé de l'enseignement d'EPS dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré pour 2012

Source : *Le sport à l'école et le sport scolaire, rapport parlementaire de Robert LECOQ, février 2012*

Organisées et encadrées par les fédérations, l'école propose aussi des activités physiques et sportives facultatives en dehors du temps scolaire. Les fédérations sportives scolaires sont chargées d'organiser et d'encadrer ces activités. Pour le 1<sup>er</sup> degré, plusieurs fédérations sont présentes avec l'USEP, l'UFOLEP et l'UGSEL (pour le privé). C'est l'UNSS qui dispose de ces fonctions pour le 2<sup>nd</sup> degré. En France, l'UNSS touche près d'1/4 des collégiens et 15% des lycéens (de l'enseignement public).

### Données nationales relatives au sport scolaire (2010-2011)

	Nombre total d'élèves	Fédérations du sport scolaire	Nombre de licenciés élèves	Poids de la fédération
1 <sup>er</sup> degré public	5 770 941	USEP	810 000	14%
2 <sup>nd</sup> degré public	4 213 900	UNSS	1 000 000	24%
Enseignement privé	2 032 638	UGSEL	200 000 licenciés (800 000 adhérents)	9%

Source : *Le sport à l'école et le sport scolaire, rapport parlementaire de Robert LECOQ, février 2012*

**Nombre d'adhérents des fédérations scolaires en région**

Fédération	Adhérents 2010	Adhérents 2009
UGSEL (1 <sup>er</sup> - 2 <sup>nd</sup> degrés)	180 584	184 715
UFOLEP	21 772	21 830
UNSS	37 320	37 554
USEP	32 714	30 244

Source : CROS - DRJSCS

*Ces chiffres doivent être pris avec précaution puisqu'ils recouvrent des réalités différentes. Pour l'UGSEL, il s'agit du nombre d'élèves "adhérents", et non pas du nombre de licenciés. La licence est prise dans l'objectif de participer aux compétitions alors que l'adhésion est systématique dans les établissements qui proposent des animations sportives. Cela peut expliquer l'écart très important entre les chiffres du secteur public et du secteur privé.*

Le sport scolaire représente un enjeu essentiel du développement du sport pour tous. L'école permet de sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge à la découverte d'activités sportives et la prévention de la santé. Ce rôle de l'école dans le développement du sport doit être renforcé. Pour cela, il s'agit d'ouvrir les relations et les espaces entre l'école et les acteurs de son territoire, notamment le monde sportif, dans le respect des prérogatives de chacun et des orientations règlementaires.

Dans le temps scolaire, les acteurs du monde sportif relèvent certaines difficultés pour nouer des partenariats au sein de l'école. Leur réussite dépend souvent de relations interpersonnelles et de contacts préalables, qui peuvent être très différents d'un territoire à un autre. La conclusion de ces partenariats doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement et répondre aux enjeux éducatifs du sport.

Les associations sportives sont souvent parties prenantes dans le cadre des Contrats éducatifs locaux et projets éducatifs du territoire, à l'échelle des villes ou de certains quartiers. Ces dispositifs ont permis de s'interroger sur les temps hors scolaires et sur l'offre d'activités proposée. Le projet éducatif local permet une continuité dans l'accompagnement de l'enfant, modifie les représentations des différents acteurs et facilite la réflexion commune au bénéfice de l'enfant. Les freins à lever pour développer ces projets concernent notamment la pérennisation de leur financement et les transports scolaires qui ne sont pas toujours adaptés à la pratique d'une activité après les cours.

La réflexion sur le projet éducatif et sportif local peut permettre de s'interroger sur les équipements. Dans une logique de mutualisation, pourquoi ne pas favoriser l'ouverture des locaux (équipements et aménagements sportifs des écoles) pour d'autres activités, notamment sportives, en dehors du temps scolaire ? Cette démarche exige un partenariat définissant les statuts et les rôles de chacun, précisant les objectifs et leur évaluation, répartissant les responsabilités et définissant les moyens alloués, y compris financiers.

#### **4.1.2 Le sport en milieu universitaire**

Le développement des activités physiques et sportives doit pouvoir se poursuivre dans le cadre des études supérieures. Le sport à l'université comporte plusieurs réalités :

- Le STAPS chargé de la formation aux métiers du sport (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)
- Le SUAPS où on pratique des activités physiques et sportives (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

Le SUAPS est chargé d'organiser les pratiques sportives proposées aux étudiants en dehors de leur temps "scolaire" ainsi que les cours proposés dans le cadre de certains cursus. Même si la discipline n'est plus systématiquement obligatoire, certaines formations le proposent dans le cadre d'options facultatives. Par exemple, 3000 étudiants disposent du sport comme unité d'enseignement à l'université de Nantes. Le principal frein au développement du sport dans les unités d'enseignement réside dans les capacités d'accueil parfois trop limitées (encadrement et équipement). Enfin, le SUAPS propose des activités au personnel de l'université.

**Le sport à l'université de Nantes** (source : SUAPS de Nantes)

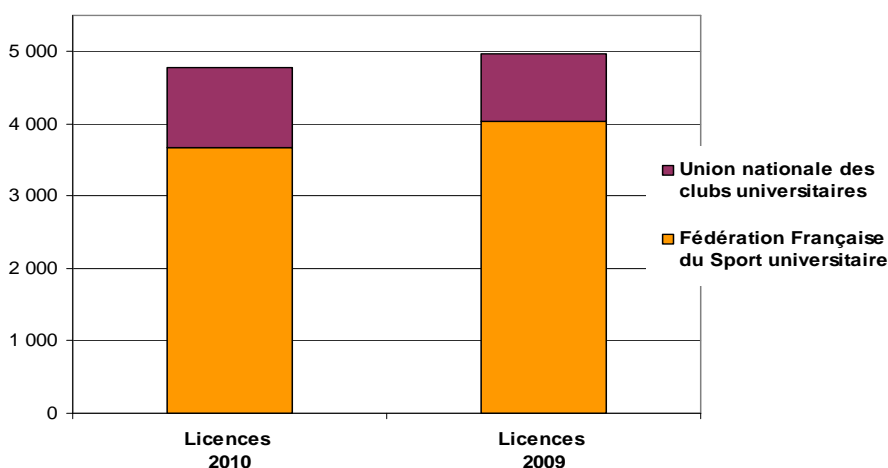
L'association sportive de l'université de Nantes est la 2<sup>ème</sup> université de France en ce qui concerne le sport (en nombre d'étudiants pratiquants et en performances). Elle compte :

- 35 étudiants inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau
- 230 étudiants disposant du statut de sportif de haut niveau attribué par l'université
- 13 000 étudiants inscrits au SUAPS (soit 40% des étudiants)
- 400 personnels inscrits au SUAPS (sur les 3 200 employés de l'université)

Environ ¼ des étudiants se tiennent à une pratique sportive régulière sur l'ensemble de leur cursus universitaire, sachant que la présence moyenne d'un étudiant à l'université est de 2 ans ½. Au total, 1/3 des étudiants ne pratique aucune activité sportive, selon le Service Universitaire Médecine Préventive et Promotion de la Santé.

La priorité pour l'université est de mener un maximum d'étudiants à avoir une activité physique régulière dans le cadre de leur vie quotidienne, cette dernière étant reconnue comme essentielle pour favoriser la concentration, l'équilibre des étudiants, le sommeil, lutter contre le stress... Le sport favorise aussi le lien social au sein des établissements et promeut des valeurs comme le sens du collectif et de la discipline, une saine compétition ou encore le souci de l'excellence. Pour les établissements, les résultats sportifs constituent également un formidable moyen de promotion et de reconnaissance. A ce titre, l'accompagnement des sportifs de haut niveau mériterait d'être mieux valorisé.

**Nombre de licences universitaires en région**



Source : CROS

En 2011, près de 4800 étudiants ont pris une licence via le Comité régional du sport universitaire ou les clubs universitaires pour exercer en compétition. A ces derniers doivent s'ajouter les pratiquants loisirs, réguliers ou occasionnels, et les étudiants disposant d'une licence en dehors de l'université.

Avec une adhésion au SUAPS abordable (40€ pour un accès à tous les sports, 20€ pour les boursiers), le sport universitaire est accessible et propose une large diversité d'activités (environ 40 à Nantes).

La disponibilité des étudiants et les capacités d'accueil (encadrement et équipement) constituent les principaux freins au développement du sport universitaire. Historiquement, le jeudi après-midi a été "banalisé" à l'université afin de favoriser la pratique des activités physiques et sportives. Dans les faits, si cette disposition existe toujours, elle n'est pas respectée. Cette évolution révèle le manque de reconnaissance du sport au regard des autres disciplines.

Une grande partie d'une tranche d'âge se retrouvant dans l'enseignement supérieur, le sport à l'université apparaît essentiel. La sensibilisation auprès des étudiants est d'autant plus nécessaire que les capacités physiques de ces derniers est en régression (également sur le haut niveau). Confirmée par une étude interne au SUAPS de Nantes, cette évolution révèle une perte de 1% par an de leur performance physique.

### **4.1.3 Comment favoriser l'éducation par le sport auprès des jeunes générations ?**

La sensibilisation au sport, à l'activité physique et sportive, relève de la responsabilité des parents et passe par l'entourage de l'enfant. L'éducation par le sport ne s'arrête pas aux portes de l'école, bien au contraire. La vocation éducative du sport constitue la mission essentielle des clubs et de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour organiser les activités physiques et sportives sur les territoires.

En ce sens, il apparaît nécessaire de développer la concertation entre tous les partenaires du sport, dont l'école fait partie, afin de définir collectivement un projet territorial d'éducation par le sport en lien avec les collectivités.

L'enjeu ne se situe pas seulement dans l'apprentissage de techniques et de savoir-faire mais aussi de savoir-être et du vivre ensemble. Il s'agit de proposer aux jeunes et aux enfants une panoplie d'activités physiques et sportives tout au long de leur parcours et de leur vie quotidienne : temps scolaire, temps périscolaire, temps libre... Pour cela, la réflexion sur les rythmes scolaires doit intégrer un temps dédié aux activités de loisirs (sportives, culturelles...) y compris hors temps scolaire formel.

L'exemple de l'animation sportive proposée dans certains départements est intéressant. Pluridisciplinaire, elle permet la découverte et la sensibilisation à différentes activités, alliant parfois les jeux et les sports. Grâce à son maillage territorial, elle répond pleinement aux objectifs du sport pour tous, avec un encadrement adapté intégrant les dimensions d'animation et d'éducation populaire. L'animation sportive assure la complémentarité avec les clubs et l'école et favorise l'équité entre monde rural et urbain.

Dotées d'un fort potentiel éducatif, les activités de pleine nature, en plein développement, constituent un support ludique, attractif pour favoriser l'éducation par le sport. Au-delà, ces activités contribuent à la sensibilisation à l'environnement, au respect de la nature et de la biodiversité mais également à l'éducation au civisme, à l'entretien des milieux, à la gestion des déchets... Les sports de nature permettent aussi aux jeunes de prendre conscience des impacts, voire des risques, de leurs pratiques sur les milieux.

## **4.2 LE SPORT, CONSTRUCTEUR DE LIEN SOCIAL**

### **4.2.1 Sport et lien social**

Lien et mixité sociale sont des problématiques qui touchent directement le sport. C'est un facteur d'intégration qui permet aux individus de sortir de l'isolement et de partager des pratiques et des valeurs avec d'autres. A travers l'activité associative et l'engagement bénévole, le sport est aussi un

vecteur de citoyenneté et un moyen de lutter contre toutes les formes de discrimination. La pratique collective renforce l'identité des citoyens et la cohésion au sein d'un groupe dans le cadre d'une activité de loisirs, source de plaisir.

Pourtant, certains en sont exclus, notamment les jeunes filles, les élèves d'établissements prioritaires ou les élèves en situation de handicap. Il apparaît essentiel aujourd'hui de chercher à capter les publics les plus éloignés de la pratique sportive, qui connaissent souvent d'autres formes d'exclusion. Par le sport, il s'agit de remettre en cause certains mécanismes de discrimination.

De nombreux clubs sont investis auprès des jeunes des quartiers pour leur proposer des activités en lien avec des projets éducatifs. Dans ce cadre, les pratiques sportives doivent rechercher la mixité, l'ouverture et la diversité. Le sport a vocation à ouvrir les individus au collectif, à pratiquer une activité en groupe favorisant ainsi la socialisation, le partage et l'échange. L'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) agit directement dans le développement et la médiatisation de ces initiatives. A travers leurs actions, le mouvement sportif et les acteurs locaux doivent veiller à ne pas reproduire des fonctionnements communautaristes ou inégalitaires et à maintenir une organisation ouverte, plurielle et mixte des activités.

### **Le sport à Allonnes (72)**

Avec 3 867 licenciés pour 11 300 habitants, la ville d'Allonnes est une des communes les plus sportives des Pays de la Loire. L'équipe municipale en a fait une priorité et y consacre 12 % du budget municipal. La ville d'Allonnes a initié depuis plusieurs années une réflexion sur l'environnement du sport, autour de thématiques telles que : sport et argent – sport et violence – sport vecteur éducatif – sport et femmes...

La ville d'Allonnes a accueilli en mars 2012 l'association "Villes et banlieues" pour une rencontre autour du thème : "Le sport en banlieue : une énergie positive pour la ville en crise". Dans le climat de crise actuel, le sport est un levier privilégié, dans les communes populaires et les quartiers, pour mieux vivre ensemble et changer d'image. Les enjeux de mixité sociale, de citoyenneté et d'intégration, de santé, de parité... ainsi que de renouvellement et de financement des équipements sont au cœur des débats.

Pour Gilles LEPROUST, Maire d'Allonnes, "l'accès aux droits est en permanence posé dans les villes de banlieue. Les discriminations, les inégalités sociales sont fortes et le sport, les pratiques sportives ne sont pas épargnées. Il faut savoir qu'il y a 3 fois moins de licenciés dans les banlieues et les quartiers populaires que dans le reste du pays. Dans le même temps, nos villes ont une richesse : l'engagement associatif y est très fort. Il s'agit dans cette période de réduction de moyens, de les conforter dans leurs actions."

Aujourd'hui, l'enjeu est d'amener les populations les plus éloignées à s'initier à des activités physiques et sportives qui favorisent le lien social. Là où des processus d'exclusion sociale et familiale sont en cours, l'offre d'activités sportives en milieu associatif et collectif peut contribuer à en limiter les effets négatifs. La pratique sportive doit pouvoir d'inscrire dans la vie quotidienne des quartiers et de certains villages en milieu rural en redonnant une place aux clubs, notamment auprès des jeunes. Fort de ses valeurs, le sport constitue un puissant vecteur de lien social et contribue au maillage du territoire. Concrètement, les partenariats entre le mouvement sportif et les associations de jeunesse sont à poursuivre ou développer afin de renforcer la contribution du sport à l'éducation globale. Les activités sportives proposées par les centres sociaux sont également à promouvoir en tant qu'initiatives de proximité contribuant au lien social et à l'intergénérationnel.

Les bienfaits du sport pour le lien social peuvent être réinterrogés à l'aune des évolutions des pratiques. Des comportements de plus en plus consuméristes et individualistes peuvent, à terme, remettre en cause les fonctions initiales du sport.

L'organisation actuelle du sport accorde peu de place aux pratiques marginales, aux pratiques "libres" ou en milieu "non normalisé", en particulier pour les jeunes. Aujourd'hui, l'offre majoritaire d'activités physiques et sportives s'exerce dans un cadre normalisé. Quelle place pour la "prise de risque" chez les jeunes dans notre société ? Il n'existe plus d'espaces d'incertitude. Pourtant, la prise de risque permet aux jeunes d'appréhender la notion de responsabilité et de mesurer leurs limites.

Le monde sportif et les collectivités doivent envisager des espaces de liberté pour accompagner certaines pratiques "auto-organisées", comme le skate-board. Ces activités produisent de véritables trajectoires sociales pour les jeunes et peuvent comporter autant de bénéfices éducatifs et sociaux qu'une pratique organisée.

L'autocontrôle et l'auto-arbitrage contribuent aussi à la construction des individus et à l'enrichissement social (comme le propose par exemple la FSGT). Ce type de pratique peut correspondre à certains besoins spécifiques de jeunes, notamment défavorisés et plus éloignés de la pratique sportive.

### 4.2.2 La place du sport dans les parcours d'insertion

Le sport peut jouer un rôle très positif dans les parcours d'insertion. C'est un élément fort de la réhabilitation sociale. La pratique sportive constitue un véritable réapprentissage du vivre ensemble, permet de lutter contre l'isolement des personnes afin qu'elles retrouvent un équilibre mental et social.

L'activité physique représente un outil intéressant de médiation dans le cadre de parcours d'insertion et de réinsertion. Il permet de contribuer au bien-être physique, psychologique et social des personnes marginalisées. Il peut aussi être considéré comme un outil de médiation, dans la lutte contre les addictions notamment, mais aussi comme un outil de prévention, chez les jeunes par exemple.

A Angers, un dispositif de Plate-forme d'Insertion par l'Activité Physique et Sportive a été créé en 1998. A partir de la pratique d'activités physiques et sportives, l'objectif est de renforcer et contribuer au bien être physique, psychologique et social des personnes marginalisées venant de la rue ou hébergées au Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), pour finalement faciliter leur réinsertion sociale. Dans ce cadre, les activités sont intégralement conçues pour lutter contre l'exclusion, en profitant de l'intérêt ludique suscité par le support du sport pour agir sur les relations sociales des individus, en favorisant leur restructuration sociale et psychologique. L'insertion par le sport vise à introduire une personne dans un groupe social ayant des règles de fonctionnement propre, à l'accompagner pour qu'elle assume sa propre vie au sein d'un ensemble.

#### **Au Mans, l'expérience du parrainage**

Le Club d'Entreprises "FACE Le Mans métropole" a choisi le SAMOURAI 2000 pour un partenariat de parrainage "sport-insertion". Le but du club est de mener des actions de prévention et d'intervention auprès des jeunes issus des zones urbaines sensibles en signant une convention.

Le parrainage représente un moyen non contraignant d'apprentissage des règles pour soi-même (hygiène de vie, dépassement de soi, confiance en soi...) applicables en collectif (esprit d'équipe, respect des règles, soutien des autres dans la difficulté...) et transposables dans la vie professionnelle. Ce parrainage permet de faciliter l'insertion des jeunes en difficulté dans le monde professionnel. En retrouvant des repères et des valeurs utiles dans l'entreprise, les jeunes sont en capacité de mieux appréhender le monde du travail.

Certaines grandes entreprises sarthoises comme MMA, ERDF, EIFFAGE, le Groupe LELIEVRE participent à cette action d'accompagnement. Le type d'opération permet de financer le coût de la



cotisation annuelle et une partie de l'équipement nécessaire au jeune tout en laissant à sa charge les frais d'inscription.

Les bienfaits du sport en milieu carcéral sont avérés et reconnus mais insuffisamment développés. La pratique sportive est essentielle pour l'apprentissage du collectif, à travers des activités collectives avec des règles du jeu. Elle a des effets pour canaliser la violence et favoriser les parcours d'insertion des détenus. Beaucoup de détenus ont des addictions et le sport représente un moyen de canaliser les manques. Il permet aussi aux individus de retrouver un certain équilibre mental et social en rétablissant le dialogue avec les autres. Par cette ouverture, le sport peut favoriser la réinsertion des détenus dans la vie "civile".

Les principaux atouts reconnus au sport en milieu carcéral relèvent de ses fonctions d'exutoire, de défoulement, d'une dépense physique et d'une activité qui permettent d'échapper à l'inaction, d'oublier l'enfermement et d'abaisser les tensions. Les détenus ont souvent besoin de canaliser une agressivité qui peut s'exprimer à travers le sport, en particulier les sports de combat.

Cependant, le sport permet aussi une émulation et le goût de l'effort comme il a été constaté à Laval lors de la préparation du tour de France cycliste pénitentiaire. Un contrat moral avec le détenu est alors passé pouvant lui permettre même d'obtenir de meilleures conditions de sorties.

### **La pratique sportive à la prison de Laval**

Le sport est une activité incontournable des nouveaux établissements pénitenciers qui détiennent pour la plupart des équipements sportifs en interne. En Mayenne, la maison d'arrêt de Laval a fait appel au Groupement d'employeurs des associations sportives (GEAS 53) pour diversifier l'offre de pratiques sportives proposées et les accompagner par des éducateurs formés.

Les activités proposées sont le tennis-ballon, la remise en forme, le basket, le badminton, le tennis de table. Le planning des activités est déterminé à l'année et les détenus s'y inscrivent par le biais de bulletins. Il y a une responsabilisation des détenus quand à leur engagement vis-à-vis de leur inscription. Au bout de 3 absences injustifiées, ils sont rayés de l'activité d'où un rôle éducatif.

Des initiatives sont proposées comme des tournois de foot en interne qui fonctionnent bien. Des activités extérieures sont également organisées pour les personnes ayant des autorisations de sorties. Les activités proposées sont le kayak, le cirque, le yoga et la piscine ce qui offre une palette de nouvelles activités.

Lieu d'échange et de dialogue, le sport a aussi vocation à ouvrir les sportifs sur l'extérieur. Quelques soient les publics (personnes en situation de handicap, en difficultés, en prison ou en réinsertion...), le développement des pratiques sportives "mixtes", c'est-à-dire avec des adhérents habituels des clubs, représente un enjeu essentiel pour favoriser l'insertion par l'activité physique et sportive. Croiser les publics favorise la rencontre et modifie les regards des uns et des autres. Ce type d'actions représente certainement l'outil le plus adapté pour lutter contre les discriminations de toutes sortes.

Même si les bénéfices du sport sont avérés en matière d'insertion, les partenariats ne sont pas toujours faciles à mettre en place. Ils nécessitent une compréhension et une sensibilisation mutuelle entre le mouvement sportif et le secteur de l'insertion qui ne partagent pas les mêmes contraintes ni toujours le même langage.

La question des financements est également un frein au développement de ces actions, du fait d'une raréfaction des ressources, des incertitudes de certains partenaires et d'une certaine lourdeur administrative. Pour autant, ces activités, conduites en partenariat, ont une vocation à pérenniser des emplois si un minimum de visibilité leur est assuré.

### 4.3 LA PRISE EN COMPTE DE TOUS LES PUBLICS

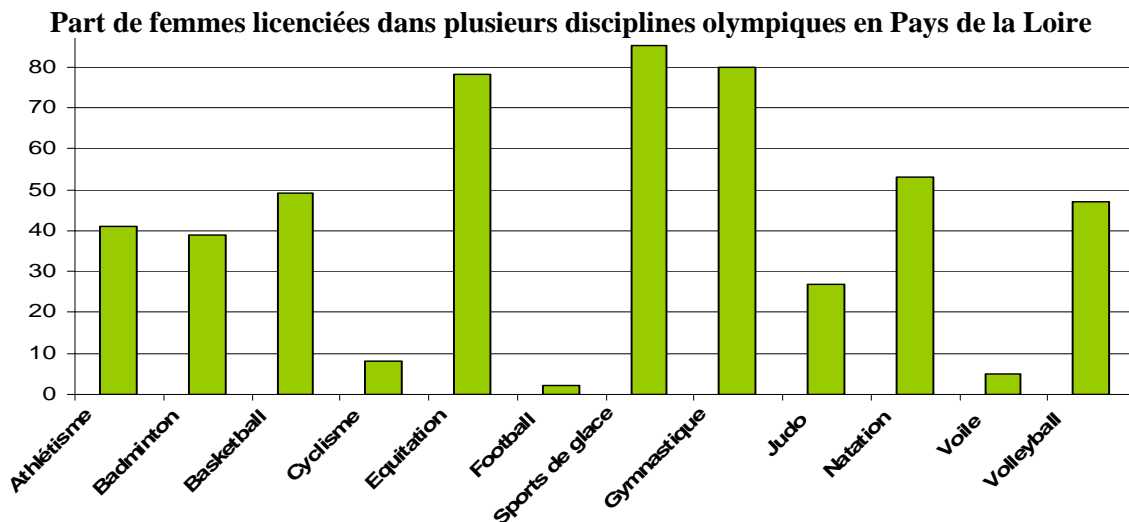
#### 4.3.1 Les femmes et le sport

Le sport n'échappe pas aux discriminations faites aux femmes dans notre société. Au contraire, le monde sportif participe aussi à renforcer certaines inégalités faites aux femmes, notamment dans l'accès aux postes à responsabilité, la médiatisation mais aussi le haut niveau.

Comme le rappelait Catherine LOUVEAU, sociologue, , "depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, le sport a été pensé et organisé pour former les hommes à la masculinité et à la virilité"(L'Humanité du 18-19-20 novembre 2011).

La pratique féminine représente presque 40% des effectifs licenciés en Pays de la Loire, équivalent à la moyenne nationale qui est de 37%. Les disciplines olympiques les plus féminines en 2010 en Pays de la Loire sont l'équitation (78% de femmes), les sports de glace (85%) et la gymnastique (80%). La natation, avec 53% de femmes, représente le sport le plus mixte. Au contraire, pour certaines activités sportives comme la randonnée, les femmes représentent 66 % des adhérents.

Traditionnellement, le basketball est un des sports collectifs les plus mixtes. Cependant, même si les pratiquantes sont nombreuses, elles ne se retrouvent pas toujours aux postes à responsabilité, notamment dans le basket.



Source : CROS - DRJSCS

La présence des femmes dans le monde du sport révèle des disparités au niveau des pratiques mais aussi et surtout au niveau des postes d'encadrement et de dirigeant. En France, seulement 17% des associations sportives étaient présidées par une femme en 2005 (contre 31% sur le total des associations françaises). Le sport est un des domaines associatifs où la parité est le moins représentée au niveau des postes de président.

Les disparités hommes/femmes dans le sport sont remarquables dès l'adolescence. Les filles sont globalement 2 fois moins nombreuses à pratiquer une activité physique que les garçons. Le décrochage des filles se produit généralement à partir du collège au moment où les jeunes sont plus autonomes dans leurs pratiques et vont vers des clubs spécialisés. On observe ainsi un certain effacement des jeunes filles de l'espace public. A partir du collège, la séparation des sexes dans les activités sportives s'accroît et amplifie le décalage entre les activités masculines et féminines. Pourtant, ce décalage ne peut pas directement être attribué à une "nature" ou des "prédispositions" féminines.

Imposée par les réglementations et les modes de sélection, la composition de l'équipe pour les Jeux Olympiques de 2008 révèle les disparités entre hommes et femmes dans le haut niveau. Sur les 322 sportifs représentant la France à Pékin, 127 étaient des femmes, soit 37% de l'équipe. Pour certaines disciplines, la parité était pourtant respectée, comme en Badminton, Handball, Judo, Natation, Taekwondo, et le Tir à l'arc affichait même une équipe composée à 60% de femmes (3 sur 5). Pour les autres disciplines, la part de sportives oscillait entre 20 et 33%. En ce qui concerne l'encadrement, l'écart se creuse avec seulement 8% de femmes représenté, soit 23 sur 284 personnes.

Il apparaît essentiel de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux activités physiques et sportives. Au-delà de questions d'ordre pratique et d'organisation, le développement de la pratique sportive chez les femmes nécessite de profondes évolutions des mentalités dans l'ensemble de la société. Nous vivons dans une société où les façons de penser demeurent profondément masculines et les femmes elles-mêmes ont largement intégré ces schémas d'organisation.

Favoriser la mixité dans le sport passe par la visibilité des sportives dans l'encadrement et dans les médias. Dans l'ensemble, il y a peu de place pour les femmes dans l'espace médiatique. Le rôle joué par les médias et les journalistes n'est pas innocent dans l'audience portée au sport féminin. Il faut que les journalistes prennent en compte tous les sujets et soient plus ouverts.

Les évolutions dans ce domaine ne pourront se faire que par un partenariat large en passant par l'école, les éducateurs et les animateurs sportifs. La médiatisation du sport féminin doit également être encouragée, notamment par les télévisions locales, qui reproduisent trop souvent les schémas des grandes chaînes nationales et contribuent ainsi au maintien des inégalités. Le monde des médias lui-même doit évoluer et faire une place aux femmes journalistes dans les rubriques sportives. Le regard porté par les journalistes sur le sport est encore trop largement celui des hommes. La Région pourrait avoir un rôle sur la médiatisation du sport féminin, du fait de ses relations avec les journalistes et pourrait également en faire un axe permanent dans ses propres publications.

La pratique sportive doit aussi être réinterrogée en considérant l'évolution des structures familiales (monoparentales, garde d'enfants...) mais également en fonction de la situation culturelle des femmes (mixité...). On peut constater que dans l'évolution des populations beaucoup de femmes sont isolées. Or, les pratiques sportives en club restent un facteur important de socialisation.

### 4.3.2 Sport et handicap

La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois qui réaffirme les droits des personnes handicapées depuis la loi de 1975 et donne une définition du handicap.

Concernant la pratique sportive des personnes en situation de handicap, elle peut se faire dans plusieurs cadres :

- au sein des fédérations spécifiques : Fédération française du handisport et Fédération française du sport adapté
- au sein des structures accueillant les personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'éducation physique et sportive qu'elles peuvent proposer
- au sein des fédérations et clubs qui proposent des activités adaptées, avec un encadrement spécifique

**Focus sur la loi de 2005**

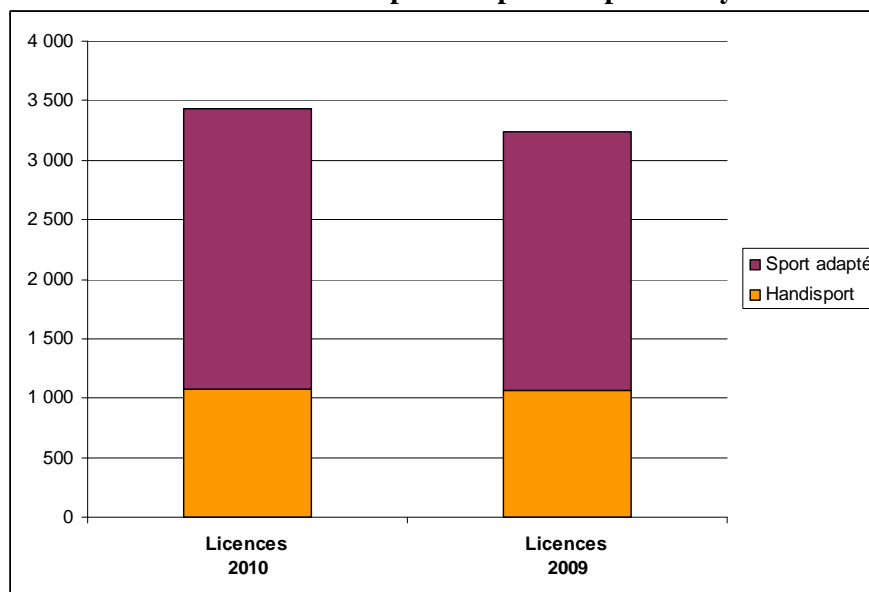
La loi de 2005 prévoit que les établissements recevant du public doivent être accessibles à tous, quel que soit le type de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. L'accessibilité est donc une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène. Les équipements sportifs sont concernés par ces dispositions. A ce titre, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction. En ce qui concerne les équipements sportifs existants, la loi prévoit deux échéances :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser ;
- au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés.

Le handicap ne doit pas constituer un frein à la pratique sportive. C'est pourquoi, le mouvement sportif et la société dans son ensemble doivent proposer des activités adaptées aux différents types de handicap. De nombreux partenariats existent déjà entre les clubs et les ligues handisport et sport adapté à travers la conclusion de conventions d'objectifs.

En Pays de la Loire, près de 3500 sportifs en situation de handicap disposent d'une licence au sein de Comité régional handisport ou de la Ligue régionale du sport adapté.

**Nombre de licenciés en Handisport et Sport adapté en Pays de la Loire**



Source : CROS

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil régional a mis en place un Plan handicap qui vise, depuis 2008, à améliorer l'accès aux sports et aux équipements sportifs des personnes handicapées. La DRJSCS des Pays de la Loire a mis en place des "coupons découverte" en lien avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin de promouvoir et développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Le dispositif cherche avant tout à sensibiliser les personnes handicapées à l'activité sportive en leur permettant de prendre une 1<sup>ère</sup> licence dans un club. La communication et la médiation de ce type de dispositif auprès du public ciblé sont les principales conditions de leur réussite.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux activités physiques et sportives nécessite la prise en compte de plusieurs enjeux : l'accompagnement des pratiquants handicapés par la formation des animateurs sportifs (en établissement et hors structure), le développement des pratiques "mixtes" avec des valides et l'accessibilité aux équipements sportifs du territoire.

### **Course à la voile Arzal-Pen Bron (44)**

François MOUTET, responsable médical du centre Pen Bron, et son équipe organisent depuis près de 30 ans une croisière annuelle hors du commun entre Arzal et La Turballe qui permet de faire naviguer ensemble handicapés et valides le temps d'un week-end.

Ce sont près de 140 bateaux qui sont mobilisés pour accompagner près de 200 personnes handicapés (40 du Centre Pen-Bron et 160 de partout en France) dans la découverte des joies de la navigation en mer. Cette manifestation nécessite une organisation d'intendance et de sécurité où rien n'est laissé au hasard.

Cette croisière, si importante dans la vie du Centre Pen Bron, mobilise beaucoup d'acteurs, organisateurs et bénévoles, cercles nautiques et collectivités. Elle représente une grande manifestation solidaire et une expérience humaine généreuse.

La lutte contre les discriminations dans le domaine du sport implique une meilleure prise en compte du handicap dans l'offre sportive proposée sur les territoires. Elle passe par le développement des partenariats entre le monde sportif et les établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap. En lien avec l'ARS, l'intervention d'éducateurs sportifs formés à l'accessibilité doit être favorisée auprès de ce public.

Afin de ne pas renforcer des frontières déjà existantes, le mouvement sportif doit inciter à un travail conjoint entre les fédérations "handi" et les fédérations "valides", en limitant ainsi les risques de cloisonnement. L'enjeu est de promouvoir et d'inciter à la pratique sportive des personnes handicapées avec les personnes valides au sein des clubs. Il faut s'interroger sur la capacité des clubs à intégrer toutes les formes de handicap. Il s'agit de faire évoluer les représentations. Le sport doit être aussi un lieu d'intégration. Pour réintégrer le handicap dans le collectif, cela nécessite la formation des éducateurs, l'adaptation du matériel et l'accessibilité des équipements. Pour cela, les éducateurs et animateurs sportifs doivent être sensibilisés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Enfin, en matière d'accessibilité, la Région des Pays de la Loire doit s'assurer que l'ensemble des équipements sportifs, quelques soient les disciplines, soit aux normes, ou en cours de mise aux normes, pour permettre aux personnes en situation de handicap d'y accéder. Les collectivités peuvent aussi renforcer ou développer les dispositifs de transports, de type "handi-TAN", pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.

### **4.3.3 Les liens intergénérationnels dans le sport**

Face au vieillissement de la population, le sport peut être un outil pour contribuer à développer les liens intergénérationnels. Les activités physiques et sportives pratiquées dans un cadre collectif organisé favorisent l'échange, le dialogue, la rencontre et la convivialité.

Même si certains clubs et fédérations favorisent une certaine mixité, les pratiques sportives sont encore trop souvent cloisonnées entre tranches d'âges et/ou classes sociales. Il paraît important que le sport facilite le brassage social. Avec le développement du sport sénior, des échanges devraient

pouvoir être proposés entre les jeunes générations et ce public. Les Masters de natation sont à cet égard exemplaires.

Le principe de parrainage entre les sportifs d'âges différents ne semble pas encore entré dans les mœurs. Cependant, sous l'impulsion de l'ensemble du mouvement sportif et des pratiquants, ce type de partenariats devrait pouvoir se développer au sein des clubs et lors des manifestations sportives.

Les séniors représentent aujourd'hui un enjeu essentiel pour le développement de la pratique sportive sur le territoire. L'explosion du sport sénior représente aussi un enjeu pour le maintien et la pérennisation des emplois sportifs. Marqué par des besoins spécifiques (horaires et activités), son encadrement est une opportunité pour les professionnels de sécuriser leur activité par la diversification des pratiques proposées, adaptées aux rythmes de chaque public. Certains clubs mais aussi des collectivités proposent de plus en plus d'activités de type "aquagym" ou "gymnastique douce" en journée en semaine. Pour autant, ces dernières ne doivent pas venir concurrencer les autres activités proposées sur un territoire ou les autres publics, notamment vis-à-vis du coût des licences.

Dans cette logique, les aides au mouvement sportif doivent faciliter l'accès de tous au sport et encourager, à ce titre, le développement des initiatives locales qui favorisent l'insertion sociale, la mixité et les liens intergénérationnels.

#### 4.4 POUR UNE MISSION EDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT

La volonté affirmée de faire des pratiques sportives un axe d'éducation citoyenne se heurte au paradoxe intrinsèque du sport au regard de son histoire. Le sport renvoie, en effet à l'image de la compétition et des jeux olympiques directement issus de l'Antiquité (776 avant JC premier « sacre » d'un athlète à Olympie). La survie de l'homme premier dépend directement de sa condition physique, la course constitue la "première arme" pour assurer sa subsistance. De la répétition d'un acte devenu sans objet naquit la jouissance et le plaisir de rivaliser avec ses semblables qui dérive de l'instinct du jeu. Elle est ensuite mise au service d'une forme de dominance, réservée aux hommes et qui vise à l'entraînement militaire. Beaucoup de disciplines sportives encore pratiquées aujourd'hui trouvent leurs origines dans les pratiques de chasses ou de guerre : pentathlon, lancer du javelot, escrime, tir à l'arc et, bien sûr, course à pied. Malgré cet héritage, le sport moderne, au sein des sociétés dites développées, tente de transformer cet héritage primitif en capital éducatif exaltant la compétition pacifique, le respect de son concurrent, et la valeur de l'effort.

Tout le travail éducatif développé dans les associations sportives vise aujourd'hui à concilier ce qui paraît inconciliable : le plaisir de la compétition et la valeur de l'effort gratuit, l'opposition motrice à d'autres et le respect absolu du à son concurrent, l'affrontement socio moteur et la coopération. C'est cette dimension paradoxale qui fait dire à l'APELS que le sport n'est pas éducatif en lui-même : "Le sport n'est ni éducatif, ni social en soi. Le sport est un fait social à la fois porteur de valeurs et de contres valeurs telles que la violence ou le racisme. La fonction éducatif et sociale du sport dépend du projet dans lequel l'activité physique s'inscrit".

L'utilisation des pratiques physiques et sportives en matière éducative nécessite de s'inscrire dans un cadre qui va permettre aux pratiquants de dépasser la stricte dimension de l'affrontement et de la compétition pour développer des comportements respectueux de ses concurrents (activités socio motrices) ou de l'environnement (activités psychomotrices). A l'instar de ce qui se fait au sein de la FSGT par exemple, l'auto arbitrage des rencontres est particulièrement intéressant pour s'obliger soi-même au respect des règles indispensables à créer la situation de jeu et, bien évidemment, à la considération que l'on doit à ses compagnons de jeu, qu'ils soient partenaires ou adversaires. De même, l'initiation des jeunes à l'arbitrage est un élément fort d'une autre manière de pratiquer la compétition. La fonction d'arbitre permet d'accéder à la lecture d'un match avec un recul que ne

permet pas l'engagement ludique. La possibilité alors offerte à des jeunes d'être les garants de la bonne tenue d'un match de compétiteurs plus âgés qu'eux est un marqueur d'une capacité à assumer l'apparente contradiction de la compétition sportive : affrontement et respect.

Introduire, au sein de clubs à vocation unique, des pratiques motrices différentes mettant en œuvre des comportements de coopération peut se révéler une manière tout à fait essentielle de contribuer à l'éducation par le sport. La mise à distance de sa pratique par un jeu différent, développant d'autres capacités motrices et sociales est un élément déterminant pour contribuer à faire évoluer tout à la fois les comportements corporels et les attitudes sociales. Plusieurs jeux sportifs collectifs ont ainsi fait leur apparition apportant des alternatives éducatives particulièrement intéressantes comme l'Intercrosse (ou crosse Québécoise) ou l'Ultimate, entre autres.

Au-delà de sa fonction éducative intrinsèque, l'activité sportive peut jouer un rôle essentiel dans l'éducation à la citoyenneté et la valorisation de l'activité bénévole. Le sport, lorsqu'il est pratiqué en club ou en structure collective, constitue une pratique sociale. En ce sens, sous réserve de créer des espaces de prises de responsabilités, y compris pour les plus jeunes, c'est une excellente école du bénévolat. Ces vertus sociales se révèlent à travers quantité d'activités telles que le rangement des matériels, la gestion des maillots, la table de marque, l'assistance à l'entraînement, l'arbitrage de matchs de plus jeunes ou de seniors... Ce sont autant d'occasions pour les jeunes d'exercer des responsabilités habituellement réservées aux adultes, d'apprendre à gérer des groupes, des conflits et de comprendre les fondements de ces règles qui régissent la vie sociale. De même, l'accompagnement éducatif des jeunes doit permettre leur prise de responsabilité au sein des organes dirigeants de leur club. C'est une des conditions de la pérennité de l'action du club lui-même. C'est aussi un formidable atout de développement de l'engagement et de valorisation de l'action bénévole. Cette expérience acquise est transférable sur d'autres terrains que celui du sport, qu'ils soient de nature associative ou même professionnelle.

A travers leur mission éducative, il s'agit de rechercher, dans l'organisation des activités physiques et sportives, les conditions favorables pour que le sport assure pleinement son rôle d'initiation à la pratique d'une vie sociale. Ces conditions sont déterminantes pour qu'il puisse tout à fait s'accréditer comme source et vecteur de lien social.

## **5 PRÉCONISATIONS**

### **5.1 IMPULSER UNE ÉVOLUTION DANS LA GOUVERNANCE DU SPORT EN RÉGION**

#### **Optimiser les politiques publiques dans le domaine du sport autour de 3 niveaux d'intervention avec un pilotage régional**

- Réserver l'action régionale à l'aménagement cohérent du territoire, au soutien et à la promotion du haut niveau, à la coordination des politiques sportives à l'échelle régionale.
- Cibler l'intervention des Départements en matière d'éducation par le sport, d'insertion et de handicap.
- Privilégier l'échelle intercommunale pour mettre en place la concertation autour des projets sportifs de proximité, notamment pour les équipements structurants du territoire.

Veiller à la simplification des procédures administratives, en concertation avec tous les échelons d'intervention.

#### **S'ouvrir aux nouvelles attentes des citoyens**

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

- Développer au sein des clubs une offre d'activités diversifiée en direction de tous les publics, notamment loisirs et/ou santé/bien-être.
- Systématiser des formes d'adhésion et de pratiques plus souples dans toutes les disciplines et développer les manifestations loisirs ouvertes au grand public.
- Favoriser les activités et les manifestations sportives dans une logique intergénérationnelle

### **S'inscrire dans une démarche "éco-responsable" du sport**

- Ouvrir un espace de dialogue avec le mouvement sportif, les collectivités et les acteurs de l'environnement pour assurer la promotion et le suivi de l'Agenda 21 du sport en région.
- Finaliser la mise en place de la conditionnalité des aides régionales en matière de soutien aux manifestations sportives, et s'assurer de la cohérence des critères entre les financeurs.

## **5.2 S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX**

### **Co-construire les projets sportifs à l'échelle des bassins de vie**

- Mettre en place un projet sportif territorial
  - en définissant collectivement les orientations stratégiques pour le territoire en matière d'éducation, de compétition, d'accessibilité, d'équipements, de loisirs de nature...
  - en concertation avec tous les partenaires du territoire : collectivités, clubs et mouvement sportif, partenaires sociaux, parents d'élèves...
- Décliner un projet territorial d'éducation par le sport en lien avec l'école et les acteurs de la jeunesse, dans le respect des orientations nationales, et s'y appuyer pour construire les projets sportifs des clubs et les politiques de soutien au mouvement sportif.

### **Renforcer les liens entre le sport et l'école**

- Revaloriser l'enseignement du sport à l'école et veiller au maintien des postes d'enseignants en EPS et des moyens adaptés pour enseigner cette discipline dans tous les établissements.
- Développer les conventions entre le mouvement sportif et l'école afin de favoriser les passerelles et les complémentarités entre les pratiques scolaires et hors temps scolaire. Aucune directive n'interdit en effet la conclusion de ces partenariats dans le respect des prérogatives de chacun, en lien notamment avec les Fédérations sportives scolaires.
- Maintenir une ½ journée par semaine dédiée aux pratiques sportives hors du temps scolaire à tous les niveaux.

### **Favoriser les partenariats entre le mouvement sportif et les acteurs locaux pour favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives**

- Poursuivre et développer les partenariats avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.
- Favoriser les échanges et développer les partenariats avec le secteur social, médico-social et les acteurs de l'insertion.

## **5.3 INSCRIRE LES ÉQUIPEMENTS DANS UNE LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET TERRITORIAL COHÉRENT**

### **Coordonner l'action publique**

- Privilégier l'intervention régionale sur des équipements structurants, en particulier ceux à inscrire au prochain contrat Etat-Région (piscine olympique, CREPS).



- Favoriser l'intervention des Départements pour des équipements spécialisés.
- Accorder à l'échelon intercommunal la compétence en matière d'équipements sportifs.

#### **Optimiser l'aménagement sportif du territoire régional**

- Adopter collectivement un Schéma régional des équipements sportifs (SRES), toutes disciplines confondues.
- Favoriser la cohérence et la mutualisation des équipements à l'échelle de familles d'activités (sports collectifs de balle, sports individuels, sports de combat...).
- Décliner les orientations du SRES dans les SCOT et les PLU.

#### **Favoriser l'accessibilité aux équipements**

- Optimiser les déplacements autour des équipements sportifs grâce au développement de l'offre de transports collectifs et de solutions alternatives (pistes cyclables, voies piétonnes, covoiturage...).
- Renforcer l'utilisation de tous les équipements sportifs en étendant les horaires d'ouverture, y compris en dehors du temps scolaire pour les équipements ou aménagements d'établissements, et travailler à des solutions innovantes d'accès aux équipements (horaires, gestion de créneaux, accès...).
- Associer systématiquement les clubs et les usagers à la conception des projets d'équipement.

#### **Placer les équipements sportifs au cœur de la vie collective**

- Ouvrir les espaces sportifs d'entreprises sur leur quartier, via des conventions d'usages et des cofinancements, notamment via les comités d'entreprise ou des œuvres sociales.
- Favoriser la mutualisation des équipements et l'interactivité par la constitution de "multiplexes" de proximité à l'échelle intercommunale.
- Concevoir les équipements sportifs comme des espaces à vivre en développant des lieux partagés de rencontre et de convivialité et des solutions de garde pour les enfants.

### **5.4 RENFORCER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE AU QUOTIDIEN**

#### **Développer les actions de prévention autour du sport**

- Conforter les missions de la médecine préventive et restaurer les moyens nécessaires à son fonctionnement dans toutes ses spécialités (médecine générale, du travail, scolaire et universitaire, du sport...).
- Amplifier les financements pour les actions liées à la santé, au bien-être et aux activités loisirs dans le cadre du conventionnement Région/Ligues.
- Mettre à disposition des coachs santé/bien-être dans les clubs, soutenus si besoin par les organismes de santé (assurance maladie, caisses complémentaires, caisses de retraite...).
- Promouvoir la semaine du sport santé auprès des territoires en lien avec l'ARS et la Direction des Solidarités de la Région.

#### **Impliquer les entreprises dans la sensibilisation du sport au travail**

- Aménager les temps de travail pour permettre la pratique sportive.
- Favoriser la création de nouvelles associations sportives multisports en entreprises, axées sur le loisir.

### **Promouvoir la place des activités physiques dans l'espace public**

- Encourager les déplacements qui favorisent l'activité physique, en développant des réseaux cyclables denses et sécurisés dans les centres villes et des parcours piétonniers plus confortables, lisibles et protégés.
- Constituer un réseau étoffé de parcours de santé accessibles et adaptés à tous les âges de la vie.

### **5.5 DÉVELOPPER DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES ADAPTÉS AUX NOUVEAUX ENJEUX**

#### **Veiller à la reconnaissance et la valorisation du rôle des bénévoles**

- Envisager la création d'un statut du bénévole en région et réfléchir aux formes de pérennisation et de fidélisation de l'engagement bénévole.
- Renforcer la formation générale des bénévoles pour assurer des responsabilités associatives, en lien notamment avec le dispositif financé par la Région et piloté par la CPCA.
- Valoriser l'activité bénévole :
  - dans les parcours professionnels et les VAE,
  - dans les résultats et les diplômes scolaires et universitaires,
  - dans les appréciations "comptables" des associations sportives.

#### **Inciter le mouvement sportif à la mutualisation des emplois et des compétences**

- Mutualiser les emplois pour favoriser les temps complets, l'annualisation et la pérennisation des emplois sur la durée, développer la polyvalence des emplois.
- Renforcer ou constituer des groupements d'employeurs dans le domaine du sport avec le soutien de l'Etat et de la Région.
- Envisager la création d'une Commission professionnelle consultative (CPC) des Métiers du sport à l'échelle régionale.

#### **Développer le contenu des formations aux métiers du sport**

- Privilégier les formations favorisant l'interdisciplinarité (sports collectifs, nouvelles pratiques...).
- Valoriser et renforcer la dimension éducative et sociale des pratiques sportives dans les formations aux métiers du sport.
- Inscrire un module de formation obligatoire sur l'éducation à l'environnement.
- Développer des modules de formation prenant en compte les publics à besoins particuliers (handicap, personnes socialement fragiles...).

#### **Conforter la recherche et l'innovation dans le domaine du sport à l'échelle régionale**

- Conforter le CREPS comme centre de ressources, de recherche et d'innovation dans le domaine du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire en région, en faire une priorité du prochain contrat Etat-Région et envisager son inscription à la future programmation des fonds européens.

## 5.6 DÉVELOPPER LA MÉDIATISATION DU SPORT EN RÉGION

**Constituer un média dédié au sport inséré au bulletin d'information régional, co-réalisé avec le CROS, ayant pour finalité :**

- La promotion de l'éducation par le sport : sport et école, sport dans les quartiers...
- La lutte contre les discriminations : promotion d'expériences réussies pour développer la pratique des femmes, l'intégration des handicapés, ...
- La médiatisation de l'évènementiel sportif régional : annonce de l'agenda sportif, promotion du territoire, lien avec le développement touristique, promotion des sports minoritaires.
- La diffusion des innovations en lien avec le développement durable en matière de matériels, d'équipements ou encore de pratiques.
- L'éducation à l'environnement, la promotion de l'éco-certification des manifestations, des équipements visant à la performance énergétique....

**Réfléchir en parallèle à la constitution d'une agence régionale de presse spécialisée dans le sport.**

**Renforcer la communication régionale autour du sport féminin par la publication des résultats des équipes et sportives dans le bulletin d'information régionale.**

**Créer un évènementiel régional de type "Olympiades régionales du sport" :**

- Multisports et de grande notoriété, organisé tous les 2 ans
- Recherchant la convergence entre le haut niveau et le sport pour tous et le lien entre le mouvement sportif fédéral et les sports minoritaires, voire marginaux
- Pensé comme un moment de convivialité, de brassage culturel et social
- Intégré à l'évènement à la promotion touristique du territoire régional

**LEXIQUE**

AGFF : Activités Gymniques, Force et Forme  
APELS : Agence Pour l'Éducation par Le Sport  
ARS : Agence Régionale de Santé  
ASPTT : Association Sportive des Postes, Télégraphes et Téléphones  
BBC : Bâtiment Basse Consommation  
BP : Brevet Professionnel  
BPJEPS : Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport  
CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif  
CHRS : Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale  
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport  
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français  
CODERPA : Commission Départementale des Retraités et Personnes Agées  
CREPS : Centre Régional d'Education Populaire et de Sport  
CRCS : Conférence Régionale Consultative du Sport  
CROS : Comité Régional Olympique et Sportif  
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
EPS : Education Physique et Sportive  
FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail  
GEAS : Groupement d'employeurs des associations sportives  
GES : Gaz à Effet de Serre  
INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
INSEP : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance  
MEOS : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et la vie associative  
PES : Parcours de l'Excellence Sportive  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PNNS : Plan National Nutrition Santé  
PSE : Plan Sport Emploi  
PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements  
THPE : Très Haute Performance Energétique  
UFOLEP: Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique  
UGSEL: Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre  
UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire  
USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré  
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience